

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET PUPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Ecole Supérieure de Commerce

Mémoire de fin d'étude En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en
Science financières et comptabilité

Spécialité : Finance d'entreprise

Thème :

La gestion du risque interne et externe d'un crédit bancaire

Cas : CPA

Elaboré par :

Boutheina Bouzbid

Encadré par :

M. Abdelhafid Dahia

Lieu de stage : Le Crédit Populaire d'Algérie, L'agence CPA 215,
est situé à la rue 03 Emir Abdelkader Annaba.

Période de stage : 16/05/2021-23/05/2021

Remerciement

A l'issue de ce travail, Nous remercions Dieu le tout puissant qui nous a apporté la force, la santé et le courage d'accomplir ce travail.

Nous tenons à remercier sincèrement L'ensemble de nos professeurs, M. Dahia Abdelhafid, ainsi que le personnel de Crédit Populaire d'Algérie pour leurs disponibilités et leurs services.

A tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce mémoire de près ou de loin.

إهداء

أهدي ثمرة هذا النجاح وكل المجهودات المبذولة طيلة هذه السنوات في سبيله
إلى والداي الكرام أبي سندي واستقامة ظهري إلى أمي قرة عيني ومصدر دعمي وتشجيعي
دمتما لي خير سند.

إلى خير رفيقة شقيقتي جميلة وشقيقتاي نور الهدى وهناء إلى أصدقائي والعائلة وإلى كل روح طيبة
عرفتها في هذا الدرب.

Sommaire

DEDICACE

REMERCIEMENT

LISTE DES FIGURES

LISTE DE TABLEAUX

LISTE DES ABREVIATIONS

RESUME

INTRODUCTION GENERALE.....A

CHAPITRE I : Généralités sur l'activité bancaire.

Introduction.....1

❖ **SECTION 1 : Crédit et risque bancaire.....2**

❖ **SECTION 2 : Les risques bancaires.....17**

❖ **SECTION 3 : Le risque interne et externe de crédit.....22**

Conclusion.....26

CHAPITRE II : Gestion du risque de crédit

Introduction.....28

❖ **SECTION 1 : Mesure du risque de crédit.....29**

❖ **SECTION 2 : Les méthodes de gestion du risque de crédit.....38**

❖ **SECTION 3 : Moyens de couverture des risques de crédit.....44**

Conclusion.....48

CHAPITRE III : Etude de cas pratique

Introduction.....50

❖ **SECTION 1 : Présentation de l'organisme d'accueil CPA banque.....51**

❖ **SECTION 2 : La gestion du risque d'un crédit bancaire au sien de la banque CPA.....62**

❖ **Conclusion**

.....83

Conclusion générale

Bibliographie

Table de matière

Liste des abréviations

PME : Petites et Moyennes Entreprises

RUU : Règles et Usances Uniformes

CCI : la Chambre du commerce Internationale

BEA : Banque Extérieure d'Algérie

OPA: Offer Public d'Achat

IRB: Internal Ratings Based

VAR: value at risk

ASFR: A Risk-Factor Model Foundation

PD: Probabilité de Défaut

EAD: Exposure At Default

LGD: Loss Given Default

CRD: Capital Requirements Directive

LCR: Liquidity Coverage Ratio

NSFR: Net Stable Funding Ratio

BTPH: Bâtiments Travaux Public et Hydraulique

PMI: petites et Moyennes Industries

SPA: Society Par Action

CPA: Crédit Populaire d'Algérie

ANSEJ : L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

CNAC : Caisse Nationale D'Assurance Chomage

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit en Algérie

EDI : Echange de données informatisées

CML : Crédit à Moyen et Long terme

RGNM : Revenu Global Net Mensuel

SNMG : Salaire National Minimum Garanti

IAD : Invalidité Absolue et Définitive

SGCI : Société de Garantie du Crédit Immobilier

CATNAT : CATastrophes NATurelles

FDC : Fonds De Commerce

SFI : la Société Financière Internationale

LCAC : Lettre de Cession d'Antériorité des Créances

TPE : Très petite Entreprise

PE : Petites Entreprises

ME : Moyennes Entreprises

Liste des figures :

N°	Titre	Page
01	Séquence de l'analyse financière	31
02	Les notations financières à long terme	34
03	Résumé des propositions de Bâle II	42
04	L'organigramme de l'agence	53
05	Récapitulatif des modèles	70
06	Corrélations des variables transformées	71
07	Mesures de discrimination	72
08	Points des objets étiquetés par le nombre d'observations	73
09	Mesures de discrimination	74
10	Fiche de scoring Achat du logement d'occasion	76
11	Fiche de scoring achat du logement d'occasion	77
12	Fiche de scoring achat du logement neuf	78
13	Fiche scoring crédit immobilier bonifiée à 3%	79
14	Fiche scoring crédit immobilier bonifiée à 1%	80

Liste des tableaux

N°	Titre	Page
01	Capital de la banque CPA	51
02	Evaluation de la capacité d'endettement du demandeur	59
03	Taux de bonification par rapport au salaire et cout de logement	60
04	Fiche produit Sahel Nachati	63
05	: Le score et le coefficient attribués au client en fonction de ses critères de qualification.	64
06	Répartition des emprunteurs selon l'échantillon de construction et de validation	66
07	Présentation des variables	67
08	Codage des variables	68
09	Effectifs des variables par classes	69
10	Eligibilité de la relation au financement	81
11	Détermination du montant crédit Sahel Nachati	82
12	La décision d'acceptation du dossier	83

Résumé

Dans un établissement bancaire ou de crédit, parmi les majeures préoccupations de l'activité bancaire est la gestion du risque de crédit qui s'exerce dans toutes les phases de la vie d'un engagement donné, d'un crédit ou d'une relation à l'origine d'un dossier, et les différents Risques liés à l'octroi du prêt par les autorités compétentes.

L'orientation de notre travail était portée sur la gestion du risque de crédit qui toujours fait l'objet d'une grande attention au sein des banques ; C'est la raison pour laquelle il faut mettre en place une gestion calculée des risques dans le but de faciliter et d'améliorer l'efficacité de la prise de décision. Ce risque se décompose en risque externe et risque interne de crédit. Plusieurs méthodes d'analyse ont été élaborées; celle traditionnelle en l'occurrence l'analyse financière, la notation et celles modernes, comme le scoring. Ce terme désigne un ensemble d'outils d'aide à la décision utilisés par les organismes financiers pour évaluer le risque de non remboursement des prêts. Un scoring est une note de risque, ou une probabilité de défaut.

Mots clés : Banque, crédit, risque, risque interne, risque externe, gestion, scoring.

Abstract:

In a banking or credit institution, among the major concerns of the banking activity is the management of the credit risk, which is exercised in all the phases of the life of a given commitment, a credit or a relation at the origin of a file.

The orientation of our work was focused on the management of credit risk, which is always the subject of great attention within banks; this is why it is necessary to implement a calculated risk management in order to facilitate and improve the effectiveness of decision-making. This risk can be broken down into external and internal credit risk. Several analysis methods have been developed; the traditional one, in this case financial analysis, rating and modern ones, such as scoring. This term refers to a set of decision support tools used by financial organizations to assess the risk of non-repayment of loans. A score is a risk rating, or a probability of default.

Keywords: Bank, credit, risk, internal risk, external risk, management, scoring.

ملخص

إن من بين المهام الرئيسية للمؤسسات والإدارات المصرفية تكمن في إدارة المخاطر البنكية والتي تحدث في جميع مراحل حياة الالتزام أو الائتمان أو العلاقة التي تنشأ بين الزبون والبنك من خلال عملية تقديم القروض ومختلف المخاطر التي تنجم عن هذه الجهات المختصة في تقديمه.

إذ يركز عملنا على إدارة مخاطر الائتمان التي لا تزال موضع اهتمام كبير في المصارف. ولهذا السبب يلزم وضع إدارة محسوبة للمخاطر من أجل تيسير وتحسين فعالية صنع القرار. ويمكن تصنيف هذا الخطر إلى خطر خارجي وخطر ائتماني داخلي. لذلك وضعت عدة طرق تحليلية لتقييمه منها التحليل المالي التقليدي أو التقييم المالي أو تقييم الأداء الحديث مثل طريقة التقييم. ويشمل هذا المصطلح مجموعة من أدوات دعم القرارات التي تستخدمها المؤسسات المالية لتقييم خطر عدم سداد القروض. إذ يمثل درجة الخطر أو احتمال التخلف عن السداد.

الكلمات الرئيسية: مصرف، ائتمان، خطر داخلي، خطر خارجي، تسيير، تقييم

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

La banque est une entreprise spécialisée dans la production de services financiers. Elle joue le rôle de l'intermédiation financière entre les offreurs et les demandeurs de capitaux. Par conséquent, sa fonction principale est d'accorder des crédits dans le processus d'évolution économique et d'innovation. Accorder un crédit est une décision risquée puisque la qualité et la rentabilité de l'investissement sont liées à un futur incertain.

Le risque constitue la dimension la plus importante dans l'environnement bancaire, pour une banque celui-ci est l'essence de son activité et la source principale de son profit. Toutefois, la prise de risque excessive a souvent été à l'origine des difficultés voire de la défaillance des établissements bancaires.

Il existe plusieurs types de risques qui peuvent affecter la survie d'une banque. Parmi ces risques, on trouve notamment le risque de marché, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Le risque de crédit, appelé également risque de contrepartie est le risque le plus répandu. Il se décompose en risque externe c'est le risque de perte inhérent au défaut qui intervient en cas de manquement ou retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit. Il s'agit de la forme la plus ancienne du risque sur les marchés des capitaux., et un risque interne c'est le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, d'erreurs humaines, de défaillance des systèmes informatiques, d'événements extérieurs. Ce sont donc des risques qui existent depuis toujours dans les banques.

Le système bancaire algérien utilise des méthodes classiques pour faire face aux risques de crédit. Parmi ces méthodes, le diagnostic financier et la prise de garantie occupent sans doute une place centrale. Or, il existe actuellement des méthodes sophistiquées destinées à la gestion du risque de crédit dont la notation, la méthode scoring « Cette méthode correspond à une méthode d'analyse financière qui tente à synthétiser un ensemble de ratios pour parvenir à un

indicateur unique permettant de distinguer d'avance les particuliers sains des particuliers défaillants ». Pour limiter les risques, les banques ont été depuis fort longtemps soumises à diverses réglementations prudentielles qui reposent sur plusieurs mécanismes et qui sont imposés principalement par le comité de réglementation bancaire internationale dit « comité de Bale ».

A cette effet, la problématique principale qui fera l'objet de notre travail est : **de comprendre et d'analyser les différentes méthodes qui permettent d'apprécier, d'évaluer et de mieux gérer ces risques.**

Les questions subsidiaires qui permettent de cerner cette problématique sont les suivantes :

- Quels sont les différents types de crédits proposés par la banque ?
- Quels sont les différents risques générés par l'activité bancaire ? et comment une banque peut-elle identifier et mesurer le risque interne et externe de crédit bancaire ?

Les hypothèses :

- La banque dispose des moyens diversifiés pour se prémunir contre le risque du crédit.
- Le risque interne est très difficile à gérer, et nécessite donc la mise en place d'une gestion spécifique.
- Les méthodes de gestion et de mesure du risque de crédit sont efficaces.

Objet de l'étude

La construction de notre objet de recherche est un élément clé du processus d'investigation. Elle constitue le fondement sur lequel nous nous appuyons tout au long de ce travail de recherche.

L'objectif de notre travail est d'identifier l'importance du risque de crédit dans l'activité de la banque et de présenter des méthodes efficaces pour mieux gérer ce risque.

Intérêt et L'importance de sujet

Ce sujet porte un intérêt majeur puisqu'il s'inscrit dans le domaine de la gestion bancaire qui est un champ disciplinaire assez proche de celui de la banque et le marché financier.

L'intérêt personnel de ce sujet est d'approfondir nos connaissances acquises au cours de la formation, et bénéficier de l'expérience d'une banque comme le CPA en matière de gestion des risques, et d'éclairer le lecteur sur les risques bancaires et l'édifier sur le processus de

gestion il sert aussi comme une source de documentation pour les chercheurs qui viendront après nous, et procure des informations.

Méthodologie du travail :

Pour répondre aux objectifs précités nous allons procéder par une enquête de terrain par la structuration de notre travail en deux parties. La première partie qui se veut théorique comporte deux chapitres : Le premier chapitre sera consacré à la notion sur le crédit et les risques bancaires

Dans le deuxième chapitre nous présenterons la gestion du risque de crédit ainsi que de sa gestion et de sa mesure et des enjeux de sa modélisation. A cet effet, nous analyserons les méthodes d'évaluation du risque de crédit, et les moyens de couverture de risque.

La deuxième partie comprend un chapitre qui constituera notre étude de cas, dans lequel nous mettrons en place la méthode de scoring dont dépend le CPA pour sa gestion des risques et présenterons les principaux résultats que nous avons obtenus.

CHAPITRE I : Généralités sur l'activité bancaire

Introduction

Dans toutes les économies du monde, les entreprises éprouvent continuellement des besoins de capitaux pour financer leurs différentes activités et assurer leur présence sur les marchés et leur développement. Parmi les choix qui se présentent à l'entreprise, la banque est, par excellence, la première source de financement à laquelle peut recourir.

Ce choix est motivé par la panoplie de services offerts par les banques qui peuvent couvrir aussi bien les besoins de fonctionnement que ceux d'investissement. Cependant, le rôle de la banque ne se limite pas uniquement dans le soutien de l'entreprise. Cette dernière touche aussi à une autre clientèle aussi importante que celle déjà citée; c'est les particuliers qui prennent de l'ampleur d'année en année et ce avec la croissance de leurs besoins de financement (besoins de consommation, d'habitat, etc.)

Dans cette perspective de multiplicité et de diversité de la clientèle de la banque et de leurs besoins, les produits bancaires en matière de crédit connaissent un développement extraordinaire. Le rôle essentiel du banquier étant d'adapter ses méthodes de financement aux besoins exprimés. Selon leurs durées, les crédits peuvent être accordés à court, à moyen ou à long terme.

Le crédit bancaire est l'un des moyens les plus importants du financement de l'économie, il joue un rôle important dans le développement de l'activité économique. Nous essayerons à travers ce premier chapitre, de définir la notion du crédit, de mettre en évidence sa classification, de présenter les différents types de crédits accordés par la banque et les risques inhérents à l'activité bancaire.

Section 1 : Crédit bancaire

1.1. Définition du crédit

1.1.1. Définition économique

Un crédit bancaire est une somme d'argent accordée par une banque appelée créancier, à une personne morale ou personne physique appelée débiteur, moyennant un engagement de remboursement à une date donnée. La banque se rémunère par la facturation d'un taux d'intérêt journalier ou annuel et des frais. Le crédit en économie, terme désignant des transactions en nature ou en espèces effectuées en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu par avance.

Comme le définit G. Petit-Ditailis : « Faire crédit c'est faire confiance ; c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service ».

De ces définitions ci-haut reprises, nous déduisons principalement trois notions inséparables dans l'octroi des crédits. Il s'agit entre autre de la confiance qui doit exister entre les parties contractantes, et à cela s'ajoute le facteur temps qui est extrêmement important dans ce genre d'opération. Enfin, le crédit ne peut pas se séparer du risque.

Crédit = confiance + temps + promesse

1.1.2. Définition juridique

Le crédit au sens de l'article 32 de la loi bancaire du 19 Avril 1986 est défini comme suit :

« Tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet met ou permet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne moral ou physique, ou contacté pour le compte de celle-ci un engagement par signature »

La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit de son article 112 définit le crédit comme suit « Une opération de crédit est tous actes à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend

dans l'intérêt de celle-ci engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou une garantie ». ¹

1.2. Classification du crédit

Il importe pour la classification des crédits, de considérer certains critères à savoir : son importance, sa durée, sa destination, les garanties affectées à celui-ci, les modalités d'octroi du crédit, l'objet, ainsi que la territorialité des opérations en vue desquelles il est octroyé.

1.2.1. Classification du crédit selon son importance

En prenant en compte le critère d'importance, on distingue généralement les petits crédits, les crédits moyens et les grands crédits.

Les petits crédits sont les billets de prêt renouvelables alors que les crédits moyens sont par exemple les traites commerciales, les crédits de construction et les crédits commerciaux aux artisans et commerçants. Sont classés parmi les grands crédits, les crédits à l'exportation pour la grosse industrie, les crédits de construction pour gros immeubles, grandes réalisations, etc.

1.2.2. Classification du crédit selon la durée de remboursement

Le critère de durée est d'une grande importance parce qu'il fait intervenir le taux d'intérêt et toutes les implications qui lui sont reconnues. Sur base de ce critère, le crédit peut être à court, à moyen et à long terme. Les taux d'intérêt applicables au crédit diffèrent compte des termes de remboursement.

Pour le crédit à court terme, le délai de remboursement ne dépasse pas une année. C'est un crédit qui est lié au cycle commercial pouvant se matérialiser en escompte d'effets commerciaux.

Le crédit à moyen terme est le crédit dont l'échéance part d'une année et en deçà de cinq ans. Il se manifeste sous forme des crédits saisonniers, des crédits à l'exportation et des crédits de construction. Ils peuvent donc financer certaines activités agricoles, industrielles ainsi que les PME. Maintenant si la durée est supérieure ou égale à cinq ans, le crédit est dit de long terme. Il est orienté vers le financement des immobilisations et concernent les prêts fixes amortissables, nécessaires à la formation du capital fixe.

1.2.3. Classification du crédit selon la destination

Selon le critère de destination, on distingue généralement le crédit de production ou d'exploitation et le crédit de consommation. Le crédit de production ou d'exploitation permet

¹ FEKIH Fatima Zohra, Thèse, Etude de la relation Crédit – Information à travers la mise en place des Bureaux de crédit. Page 11.

l'achat des matières premières, le paiement des frais généraux, les salaires etc., son remboursement est souvent assuré par la vente des produits fabriqués. Le crédit à la consommation ne sert qu'à la satisfaction des besoins non productifs. On comprendra les affaires à tempérament : mobilier, radio, télévision, voiture, et les prêts comptants de différentes natures.

1.2.4. Classification selon les garanties affectées au crédit

Selon le critère de garanties affectées au crédit, on distingue généralement le crédit à découvert qui est octroyé sans aucune garantie, le crédit personnel garanti par la signature de l'emprunteur et éventuellement celle d'un tiers (cautionnement) ainsi que le crédit réel qui est garanti par des biens ou droits immobiliers (hypothèques) ou mobiliers (nantissement de créances, de titres, de marchandises, de factures, de traites, de fonds de commerce ou même de police d'assurance)

1.2.5. Classification selon les modalités

Considérant le critère modalité, on distingue le crédit de caisse, le crédit d'escompte et le crédit d'acceptation. En principe, ces formes de crédits sont spécifiquement à court terme. Après la loi d'expansion économique de 1959, le crédit de caisse peut comporter des crédits à moyen et même à long terme.

1.2.6. Classification du crédit selon l'objet

En prenant le critère objet en considération, le crédit bancaire peut consister en prêts en espèces (crédit de caisse et d'escompte) et le crédit de cautionnement et de garanties fourni par les banques au profit de leurs clients (crédit d'acceptation).

1.2.7. Classification du crédit selon le lieu géographique

En fonction de la territorialité des opérations en vue desquelles le crédit est octroyé celui-ci peut être divisé en crédit pour opérations intérieures et crédit pour opérations internationales (importations et exportations).

Ils convient de signaler que toute opération de crédit est en général assortie des garanties car malgré la notion de confiance sur laquelle se base ladite opération, les risques sont grands à telle enseigne que le maintien de la confiance s'estompe. C'est pourquoi la banque pour la couverture des risques, n'accorde de crédit qu'à bonne enseigne. Le crédit peut être garanti par de biens meubles et immeubles que l'emprunteur met en gage, on parle alors des garanties réelles. Le crédit peut être aussi garanti par la personne même de l'emprunteur ou par la solidarité des codébiteurs ou Co engagés, par cautions d'une autre personne ou une institution

connue de la banque, on parle alors des garanties personnelles. Dans tous les cas, les parties impliquées, le type d'instruments utilisés et les conditions exigées pour l'octroi de crédit sont diversifiés et en continuelle évolution.

Quelles que soient leurs formes, ces garanties ne sont pas toujours à la portée de tous, surtout les « petites gens ». Ce qui fait que le crédit qu'elles sous-tendent devient discriminatoire. En principe, l'octroi du crédit est confirmé par écrit au client. La lettre de confirmation contiendra le montant de crédit, les modalités d'utilisation du compte telles que les garanties exigées, le terme ou le plan de remboursement, les conditions d'intérêt et d'autres modalités éventuelles convenues entre le client et sa banque, ou exigées par cette dernière. ²

1.3. Typologie de crédit

Il est rare qu'une entreprise réussisse à équilibrer ses encaissements et ses décaissements, car la trésorerie fluctue quotidiennement et face à cette situation, l'entreprise sollicite de sa banque une ligne de crédit selon ses besoins. Cependant, ces derniers peuvent être classés En deux catégories, selon qu'ils soient satisfaits par des crédits à court terme ou par des crédits à moyen et long terme.

1.3.1. Les crédits de financement du cycle d'exploitation

La concurrence est considérée comme étant un défi pour les entreprises. De ce fait, elles doivent accorder des délais à leurs clients, et même parfois elles sont disposées de subir des retards dans les règlements ou assurer leurs approvisionnements en matières premières.

Les crédits à court terme accordés par le système bancaire sont destinés à couvrir ces besoins de financement générés par l'exploitation. Ils sont à durée qui ne dépasse pas un an (parfois 2ans) portent essentiellement sur des besoins liés à :

- L'approvisionnement en petit matériel ; en petits équipements (c'est-à-dire les biens et les services nécessaires à la fabrication) ;
- La fabrication des produits permet la transformation des matières et fournitures en produits finis ;
- La commercialisation des biens produits ou achetés en finançant les frais de livraison, d'après-vente, de publicité, etc.

² : www.memoireonline.com. FAUSTIN Kambale, étude comparative du système des tontines et système de crédit, 2008.

Le remboursement de ces concours à court terme est normalement assuré à partir des recettes secrétées par la vente des produits ou des services. Les crédits à court terme présentent certes des caractéristiques génériques. Néanmoins, il est essentiel de considérer chaque convention de crédit dans sa singularité, tant en ce qui concerne le taux, les possibilités de tirage et certaines clauses comme les clauses de garantie. Ils comprennent plusieurs catégories dont entre autres on peut citer :

a) Les crédits par caisse

Les crédits par caisse, ou crédits globaux d'exploitation se sont des crédits utilisables en comptes. Le banquier qui accorde ce type de crédit vient de mettre à la disposition de son client une somme maximum appelé « plafond » qui pourra utiliser lors d'une insuffisance momentanée. Le recours au crédit par caisse sera donc nécessaire lorsque la trésorerie deviendra négative. C'est-à-dire lorsque les besoins en fonds de roulement deviendront supérieurs au fonds de roulement.

$$\text{Trésorerie} = \text{Fonds de roulement} - \text{besoins de fonds de roulement}$$

➤ **La facilité de caisse**

La facilité de caisse est une autorisation de découvert momentanée. C'est un concours bancaire destiné à publier les décalages de trésorerie très courts provenant entre, d'une part, des sorties de fonds, et d'autres parts, des rentrées de fonds. Cette situation apparaît à certaines périodes notamment à la fin du mois où les dépenses sont importantes : règlement des traites des fournisseurs, rémunération des salaires, échéances fiscales et divers charges d'exploitations.

Ce crédit autorise le client à rendre son compte débiteur. En demandant que le compte redevient périodiquement créditeur, la banque s'assure que la structure financière de l'entreprise est suffisante, c'est-à-dire que le fonds de roulement (capitaux propres + dette à long et moyen terme) couvre les besoins en fonds de roulement liées au cycle d'exploitation (stocks + créances clients - dettes fournisseurs et sociales). La facilité de caisse est en effet une avance faite sur le compte courant de l'entreprise qui doit faire face à des difficultés très passagères de trésorerie. Elle doit être remboursée dans quelques jours qui suivent la mise en place du crédit.

➤ **Le découvert**

Le découvert Comme son nom l'indique, c'est une situation débitrice d'un compte résultant d'un prélèvement supérieur de l'avoir existant. Richard Gaudet le définit comme suit : « Un

crédit à court terme accordé par la banque à l'entreprise, qui lui permet de dépasser les disponibilités de son compte jusqu'à un montant déterminé et une durée définie ».

Le découvert est accordé par la banque aux entreprises pour couvrir le décalage qui existe entre les encaissements et les décaissements pour une durée qui ne dépasse pas un an. Très souvent, les entreprises paient leurs fournisseurs ou leurs employés avant d'encaisser la vente de leurs produits ou leurs services. Elles doivent disposer donc de l'argent sur leurs comptes pour effectuer leurs dépenses. En recourant à un découvert la banque prend en considération le chiffre d'affaire mensuel moyen de l'entreprise ou les prévisions de trésorerie. Le seul inconvénient est que le découvert est un peu coûteux que les autres financements, mais il est devenu indispensable pour résoudre les problèmes quotidiens de trésorerie.

➤ **Le crédit de compagnie**

Ces crédits concernent les activités saisonnières. C'est un financement d'un produit en stock dans la vente est différée mais cependant assurée. Il permet de couvrir les besoins :

- Qui nécessitent, immédiatement, des décaissements élevés dans l'attente de la réalisation ultérieure des ventes,
- Qui nécessitent des décaissements récurrents et qui s'étalent sur une durée importante.

La garantie demandée par la banque peut être le nantissement du stock. Il revêt l'une des formes suivantes :

- Le crédit de compagnie par caisse réalisé en compte courant. C'est-à-dire après études des besoins, le banquier autorise son client de rendre son compte débiteur pendant toute la durée du crédit pour des montants qui peuvent être variables mensuellement en fonction des prévisions établis par le plan de trésorerie.
- Le crédit de compagnie par le billet différé de la première par le fait que la banque remet à l'entreprise des billets financiers dans la limite de l'autorisation accordée. A l'entreprise d'escompter les billets à fur et à mesure de ses besoins.
- Le crédit avec warrantage : cette technique permet d'affecter la marchandise en garantie des avances consenties par le banquier. Elle combine donc la constitution d'une sûreté réelle bien déterminée pour le banquier avec les effets du droit cambiaire attachés aux effets de commerce.

➤ **Le crédit de relais**

Le prêt relais (appelé aussi crédit in-fine, crédit-pont en Belgique, ou, plus rarement, crédit de soudure) est un crédit dont le capital est dû au terme du contrat. La forme la plus courante de crédit relais est le crédit relais immobilier. Ce dernier permet d'anticiper sur le produit de la vente d'un bien immobilier avant d'avoir encaissé les fonds et même avant que la vente soit effectivement réalisée. Il s'agit d'une avance partielle sur le prix à recevoir de la vente à venir. Sa durée varie de 1 à 2 ans maximum.

b) Les crédits d'exploitation spécifiques

Parmi lesquels on examine essentiellement :

➤ **Avances sur marchandises (ou avances sur stocks)**

L'objectif de ce type de crédit est de fournir aux entreprises industrielles ou commerciales les capitaux complémentaires nécessaires pour financer leurs besoins en stockage :

- Approvisionnement en matières premières ou en marchandises, Constitution de stocks de produits fabriqués.
- Maintien de stock de sécurité.
- La discussion sur l'avance sur marchandise, nous amène de parler immédiatement sur le warrantage. Le warrant est un effet de commerce, concerne les marchandises déposées dans des magasins généraux. Ces derniers sont sous forme des entreprises mettant à la disposition des opérateurs économiques de vastes entrepôts destinés à stocker des marchandises, contre paiement des droits de garde et une prime d'assurance.

➤ **Avances sur titres**

Ce sont des prêts dont le remboursement est garanti par le nantissement des valeurs mobilières au profit du créancier. Le plus souvent à court terme (1 à 3 mois), elles sont accordées au profit d'entreprises par des établissements de crédit.

Le montant du crédit est généralement limité à un pourcentage de la valeur des titres pris en garantie. En cas de baisse des cours, le banquier réclame parfois d'élargir le nantissement à d'autres titres

➤ **Avance sur marché public**

Les marchés publics sont des contrats passés entre, d'une part, les administrations ou les collectivités publiques et, d'autre part, les fournisseurs ou les entrepreneurs publics ou privés, en vue de l'acquisition de fournitures, la réalisation de travaux ou la prestation de services. L'avance sur marché est un crédit qui permet aux entreprises acquéreurs des marchés publics de faire face aux décalages de trésorerie engendrés par l'importance à la fois des dépenses qu'elles effectuent (travaux, fournitures...) et des délais de règlement.

La technique des avances consiste en un dispositif de préfinancement de l'exécution du marché.

➤ **Le factoring (ou affacturage)**

Le code du commerce Algérien dans son article 543 décret législatif, définit le factoring comme étant un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelé « factor » devient subrogé au droit de son client appelé « adhérent » en payant de ce dernier le montant intégral d'une facture à l'échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge moyennant rémunération, le risque de non remboursement.

➤ **L'escompte commercial**

L'escompte est le versement anticipé d'un effet de commerce à l'entreprise possédante. C'est la banque qui effectue le paiement en déduisant de l'effet de commerce les intérêts de l'opération, ainsi que les commissions. En effet, l'escompte peut être assimilé à un prêt accordé à l'entreprise. En contrepartie de ce versement, l'entreprise remet à la banque l'effet de commerce. A l'échéance, c'est donc la banque qui reçoit le montant de l'effet de commerce de la société émettrice. En cas de besoin la banque peut à son tour échangé le papier escompté en le réescomptant à la banque centrale.

L'escompte fait intervenir trois parties :

- Le cédant : bénéficiaire de l'escompte
- Le cédé : le débiteur de l'effet
- Le cessionnaire : le banquier escompteur

Ce type de crédit est accordé sous forme d'une ligne d'escompte annuelle appelée aussi « autorisation globale d'escompte » dont le plafond (l'encours global) autorisé sera fixé en fonction du chiffre d'affaires, de la durée du cycle commercial (délai client) et des risques liés au crédit risque cédant, et risque cédé.

Pour la banque, le risque est limité par la double garantie constituée par la qualité du client de son client, et par la qualité de son propre client.

c) Les crédits par signature

Si le plus souvent la banque aide l'entreprise en mettant à sa disposition des fonds sous forme de crédits de trésorerie, elle peut aussi lui apporter son concours sous forme d'engagements que l'on appelle des crédits par signature. La banque prête alors simplement sa signature sans supporter des charges. L'originalité de ces types de crédits est qu'ils ne consistent pas en une avance de trésorerie, mais une garantie.

L'étude faite par la banque doit être aussi minutieuse que pour n'importe quel autre concours bancaire, car cet engagement peut entraîner des décaissements importants. Une fois liée par la signature, la banque ne peut plus se dégager comme elle pourrait le faire pour un crédit par caisse. Ces crédits se distinguent en plusieurs catégories dont on peut citer les suivants :

➤ Le crédit documentaire

Selon l'article 2 des Règles et Usances Uniformes relatives aux crédits documentaires (RUU):

Les expressions Crédit documentaire ou la lettre de crédit stand by (Stand-by lettre of crédit), qualifient tout arrangement, quelle qu'en soit la dénomination ou la description, en vertu duquel la (Banque émettrice), agit à la demande et sur instructions d'un client (Donneur d'ordre) ou pour son propre compte :

- Est tenu d'effectuer un paiement à un tiers (le bénéficiaire) ou à son ordre ou d'accepter et payer des effets de commerce (traite) tirés par le bénéficiaire ou ;
- Autorise une autre banque à effectuer ledit paiement ou d'accepter et payer des effets de commerce (traite) ;
- Autorise une autre banque à négocier contre remise des documents² stipulés, pour autant que les termes et conditions du crédit soient respectés.

Ce type de crédit est un mode de financement très répandu en commerce international qui fut uniformisé mondialement, grâce à des règles précisées institutionnalisées par la Chambre du commerce Internationale (CCI). C'est une technique originale qui mélange la fonction de financement et la fonction de garantie.

➤ **L'Aval**

Au sens de l'article 409 du code de commerce Algérien :

« L'aval est un engagement fourni par un tiers qui se porte garant de payer tout ou une partie du montant d'une créance, généralement un effet de commerce ».

C'est une garantie personnelle de paiement du titre, donnée sous la forme cambiaire par un donneur d'aval (ou avaliste ou avaliseur), qui va garantir que la lettre de change sera payée à l'échéance.

Selon la B.E.A, c'est un engagement fourni par la banque qui se porte garante de payer tout ou une partie du montant, d'un effet de commerce si le principal obligé (débiteur) est défaillant à l'échéance. L'aval est donné par une signature au verso de la traite, et doit indiquer l'identité du donneur d'aval.³

Le crédit par aval présente deux types d'intérêt pour les entreprises :

- Il permet au bénéficiaire du crédit par aval de négocier un allongement des délais de paiement accordés par ses fournisseurs ;
- Les fournisseurs dudit crédit escomptent plus facilement auprès de leurs propres banquiers une traite avalisée par un établissement de crédit.

➤ **L'acceptation**

L'acceptation est l'engagement de tirer, de payer la lettre de change à l'échéance. Cette acceptation s'exprime par la signature du tiré sur le recto de la lettre de change qu'il fait procéder par la mention « bon pour acceptation ». Elle est utilisée dans le commerce extérieur, elle permet de substituer la signature de banquier à celle de son client. En effet, le vendeur ou son banquier n'étant pas en mesure d'apprécier la valeur des signatures de chacun des acheteurs d'un pays étranger, exige la signature du banquier de ceux-ci.

³ Document interne de la B.E.A, « Manuel de procédures de crédit », Tome I, Déc.1997.

➤ **Les cautions**

Avant de détailler ce titre, il convient de distinguer la caution du cautionnement.

- La caution : C'est la personne qui s'engage envers un créancier à payer la dette du débiteur principal, même à l'issue du dernier ou contre son gré. Autrement dit, Une personne appelée « caution » garantit personnellement la dette d'une autre personne « l'emprunteur ». Au final, la caution paiera à la place de l'emprunteur défaillant.
- Le cautionnement : C'est le contrat unilatéral, par lequel la caution garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers les créanciers à satisfaire cette obligation, si le débiteur principal ne la satisfait pas lui-même.

Le cautionnement bancaire est l'engagement par signature de la part d'un banquier sur un acte appelé contrat de cautionnement, de payer pour le débiteur si celui-ci s'avérait défaillant. Il est limité à la somme mentionnée dans le contrat et il est possible de fixer la durée du cautionnement, soit à un nombre d'années. Il existe plusieurs types de cautions bancaires qu'on peut classer selon leur destination

1.3.2. Les crédits d'investissement

Pour produire, les entreprises ont besoin de matières premières, de main d'œuvre mais aussi de divers équipements : terrain, constructions, matériels de fabrication...

Le financement de ces investissements se fait, en effet le plus souvent en ayant recours au crédit bancaire, conjointement bien sûr à l'autofinancement, à l'appel au marché financier, ainsi que dans certains cas aux aides publiques.

Ces crédits bancaires appelés aussi « Crédits d'équipement », sont destinés à financer la partie haute bilan, les immobilisations, l'outil de travail de l'entreprise, et le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéfices.

Les crédits d'investissements se subdivisent en crédits à moyen et long terme. Il existe ainsi une autre forme de crédit, permet à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est « le crédit-bail » ou « Leasing ».

a) Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme sont par définition des crédits dont la durée se situe, entre deux à sept ans. Ces crédits sont généralement destinés à financer l'équipement léger, ou les constructions de faibles coûts, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits. Une distinction doit être faite entre crédit à moyen terme mobilisable et crédit à moyen terme non mobilisable.

- La mobilisation est une opération par laquelle un créancier retourne auprès d'un organisme mobilisateur, la disponibilité des sommes qu'il a prêté à son débiteur.
- Pour récupérer la trésorerie engagée dans une opération de crédit à moyen terme, la banque pourrait mobiliser sa créance sur le marché monétaire.

b) Les crédits à long terme

Les crédits à long terme sont par définition, des crédits dont la durée excède les huit ans. Ils sont destinés aux financements des immobilisations lourdes et en particuliers les constructions.

C'est la forme de crédit par excellence pour les investissements à long terme. La règle générale vue que la durée du crédit d'investissement ne soit pas supérieure à la durée de la vie économique du bien d'investissement. En règle générale, on peut dire que le matériel informatique et le matériel roulant sont financés sur trois à cinq ans ; les machines, les installations et le mobilier sur cinq à dix ans, le terrain et les bâtiments sur 15 à 20 ans. En cas d'achat d'actions et d'acquisition d'une filiale, la durée du financement est de sept à huit ans au maximum. La durée du financement correspond à la durée de récupération prévue pour le type d'investissement concerné.

c) Le crédit-bail (Leasing)

Le crédit-bail est un contrat de location assortie d'une promesse de vente. C'est une location à durée déterminée pendant laquelle le bailleur (propriétaire) met à la disposition de l'utilisateur (locataire) un bien choisi par ce dernier, moyennant le paiement des loyers, avec possibilité d'acquisition définitive en fin du contrat selon un prix fixé à l'avance « Valeur résiduelle ».

C'est une technique de crédit d'origine Nord-Américaine, apparu en France au début des années 1960, permettant à l'entreprise d'acquérir des biens d'équipements à l'issue d'une période de location dans des conditions variant selon ce bien mobilisé ou immobilisé.

- Le crédit-bail mobilisé : Il porte sur des biens d'équipement qui doivent être utilisés pour les besoins de l'entreprise et participés à la productivité de celle-ci. Il ne peut s'appliquer qu'aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques.
- Le crédit-bail immobilisé : Suite au succès remporté aux Etats Unis par le crédit-bail mobilier, il est rapidement apparu en s'intéressant d'étendre ce procédé de financement aux immeubles à usage industriel et commercial.

1.3.3. Le financement du commerce extérieur

Les opérations effectuées avec l'étranger, appelées opérations du commerce extérieur, sont rendues très complexes du fait de l'éloignement, des problèmes des langues, des usages, des monnaies et des disparités de législations. Importateur et exportateur doivent disposer des moyens spécifiques à leurs activités. Après avoir étudié le financement des importations, nous étudierons ci-après le financement des exportations.

a) Le financement des importations

Deux moyens sont généralement utilisés à cette fin. Qu'on leur rappelle brièvement sont la remise documentaire et le crédit documentaire.

Ils représentent des crédits par trésorerie octroyés à un client pour financer son importation sur une période inférieure à une année, dans le cadre d'une ligne autorisée par l'instance de décision appropriée. On distingue :

➤ La remise documentaire

Appelé aussi « Encaissement documentaire ». C'est le recouvrement auprès de la banque d'un montant dû, contre la remise des documents correspondants.

Acceptation d'une traite tirée par le vendeur (l'exportateur) et payable à l'échéance, fixée lors de la conclusion de l'opération, avec ou sans l'aval de la banque du client (l'importateur). Parallèlement, ce dernier (l'importateur) est en mesure de s'assurer de la bonne exécution de sa commande et de la conformité des documents aux clauses et aux conditions contractuelles. Son règlement sera ainsi effectué en toute connaissance de cause.

Le risque encouru par l'exportateur est grand, puisqu'en expédiant sa marchandise, il ne possède aucune assurance que l'importateur le payera. L'encaissement documentaire repose donc sur une confiance totale entre l'acheteur et le vendeur.

➤ **Le crédit documentaire**

Le crédit documentaire est l'engagement pris par la banque d'un importateur de garantir à l'exportateur le paiement des marchandises (ou l'acceptation d'une traite), contre remise des documents attestant de l'expédition et la qualité des marchandises prévus au contrat. Le crédit documentaire est donc, un crédit par signature.

b) Le financement des exportations

Le crédit aux exportations est une méthode de promotion des échanges commerciaux qui couvrent le risque de non-paiement par une combinaison de mécanismes relevant de la banque et de l'assurance. Ils couvrent :

➤ **Les crédits fournisseurs**

Le crédit fournisseur est un financement qui permet de bénéficier de délais de paiement pour les importations de biens ou de services. C'est un crédit accordé à l'importateur par l'exportateur dont la banque escompte les effets représentatifs du crédit, au fur et à mesure des expéditions. Les délais de ce crédit vont jusqu'à Sept ans lorsqu'il s'agit de moyen terme, et dix ans lorsqu'ils s'inscrivent dans le long terme. Ce crédit est très cher, est malgré ça il représente une source de financement très importante et généralisée⁴. La figure suivante présente le déroulement d'une opération d'un crédit fournisseur.

➤ **Les crédits acheteur**

Ce sont des crédits accordés par les banques aux importateurs étrangers. « Le crédit acheteur est un prêt direct consenti à un acheteur installé dans un pays A par la banque d'un pays B. Cette banque paie comptant le fournisseur local, à la réception, par l'acheteur du pays A, des équipements ou matériels commandes ». La durée du crédit acheteur varie entre 18 mois et 10 ans. ⁴

⁴ FEKIH Fatima Zohra, Op.cit, page 28.

Section 2 : Les risques bancaires

2.1. Définition du risque

Le risque peut se définir comme un danger éventuel plus ou moins prévisible. La caractéristique propre du risque est donc l'incertitude temporelle d'un évènement ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque. Le risque inhérent au secteur bancaire se distingue par sa multiplicité et par son caractère multidimensionnel ne pouvant être mesuré par un seul indicateur (Chiappori et Yanelle, 1996).

Un risque est une situation (ensemble d'évènements simultanés ou consécutifs) dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'entité (individu, famille, entreprise, collectivité) qui le subit.

Petit Larousse : « Danger, inconvénient possible. »

Robert : « Danger éventuel, plus ou moins prévisible. », ou « le fait de s'exposer à un danger, dans l'espoir d'obtenir un avantage. »

Littre « Péril dans lequel entre l'idée de hasard. »⁵

2.2. Les types de risques bancaires :

Les banques sont exposées à de nombreux risques en raison de leur rôle dans l'intermédiation financière et les services associés. Le risque bancaire est souvent identifié avec un risque très spécifique. Les événements sont assez reconnaissables, mais nous ne pouvons pas savoir quand ils se produiront. Face à cette incertitude, il est important de savoir anticiper et agir en amont pour mieux se prémunir contre les risques existants.

2.2.1. Le risque Opérationnel

Le comité de Bâle définit le risque opérationnel comme le « risque de pertes provenant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes et systèmes ou d'évènements externes ». Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, incendies, inondations, ...

La première étape de la démarche de suivi du risque opérationnel consiste à établir une cartographie des risques. Cette cartographie s'appuie sur une analyse des processus métier, à

⁵ BERNARD Barthélemy, PHILIPPE Courrèges, la gestion des risques, 2^{ème} édition, page 11.

laquelle on croise la typologie des risques opérationnels pour définir la probabilité d'occurrence et la perte encourue en cas de perte.

Puis on passe alors à la collecte des incidents constatés dans une base historique, permettant d'évaluer les pertes réellement subies suite aux risques opérationnels (loss data). Le montant capital destiné à couvrir ce risque devrait correspondre à la perte maximale encourue du fait des risques opérationnels par l'établissement avec une probabilité élevée (99%) sur un horizon de temps donné (par exemple un an).

Le comité de Bâle II adopte une classification assez précise des différents types de risques opérationnels et des lignes d'activités qui peuvent le générer. Ces événements constituent la catégorisation centrale des causes de pertes opérationnelles. Les sept catégories principales d'événements sont les suivants :

- **les Fraudes internes** : pertes dues à des actes visant à frauder, détourner des biens ou des règlements, la législation ou la politique de l'entreprise impliquant au moins une partie interne à l'entreprise. Exemple : Transaction non enregistrée intentionnellement, Détournement de capitaux, d'actifs, Contrefaçon.
- **Les Fraudes externes** : pertes dues à des actes visant à frauder, détourner des biens ou à tourner des règlements, la législation de la part d'un tiers. Exemple : Vol, contrefaçon, piratage, vol d'informations
- **Les Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail** : pertes résultant d'actes non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation ou d'atteinte à l'égalité ou actes de discrimination. Exemple : Questions liées aux rémunérations, avantages liés à la résiliation d'un contrat, activités syndicales, responsabilité civile.
- **Les Clients, produits et pratique commerciales** : pertes résultant d'un manquement non - intentionnel ou dues à la négligence, à une obligation professionnelle envers des clients spécifiques, ou de la nature ou conception d'un produit. Exemple : violation du devoir fiduciaire, de recommandation, Connaissance de la clientèle, conformité, diffusion d'informations, Utilisations abusives d'information ...
- **Les Dommages aux actifs corporels** : destruction ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres. Exemple : Tremblement de terre, cyclone, Vandalisme, terrorisme.

2.2.2. Le risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte ou de dévaluation sur les positions prises suite à des variations des prix (cours, taux) sur le marché. Ce risque s'applique aux instruments suivants : produits de taux (obligations, dérivés de taux), actions, change, matières premières. Le risque sur produits de taux et actions se mesure sur la base du « portefeuille de trading » c'est-à-dire des positions détenues par la banque dans un objectif de gain à court terme, par opposition aux activités de financement et d'investissement long. En revanche, le capital requis pour la couverture des positions en change et matières premières s'applique sur la totalité de ces positions. Chaque catégorie d'instrument nécessite une méthode de calcul différente, qui consiste toujours à évaluer d'abord une position, puis à calculer le capital requis en appliquant une pondération.

2.2.3. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte au risque de ne pas trouver de contrepartie pour vendre ou acheter un produit financier. La possibilité d'échange repose sur le nombre d'acteurs qui exercent sur le marché. La mise en place de deux types de liquidité peut résoudre ce problème. Il s'agit d'un ratio de liquidité à court terme et de ratio de liquidité à long terme

2.2.4. Le risque de crédit :

Le risque de crédit est défini comme le pourcentage de chances pour qu'un débiteur ou l'émetteur d'un moyen de paiement soit dans l'impossibilité de payer l'intérêt du ou de rembourser la principale selon les termes spécifiés dans la convention de crédit est inhérent à l'activité bancaire. Qui dit risque de crédit dit que les versements peuvent être retardés ou même ne pas avoir lieu du tout en fin de compte, ce qui peut alors engendrer des problèmes de flux de trésorerie et avoir un impact sur la liquidité de la banque. Malgré les innovations réalisées dans le secteur des services financiers, le risque de crédit reste la plus grande cause de faillite des banques.

Le risque lié à l'activité de crédit peut dépendre de l'emprunteur ou du prêteur. Si le risque provient du débiteur, il s'agit d'un cas d'insolvabilité. Dans ce cas de risque externe, la banque n'est pas responsable de la dégradation de la situation du client. Si le risque provient du créancier, le problème repose sur la politique de distribution des crédits de la banque. Dans ce contexte de risque interne, la banque est responsable de la diffusion des crédits sur le marché.

Cette étape révèle une menace plurielle, la banque comme le client peut avoir sa responsabilité engagée.⁶

2.3. Les types du risque de crédit :

On distingue de façon générale les formes de risque de crédit suivantes :

- Risque d'immobilisation
- Risque de défaut : appelé aussi risque de contrepartie
- Le risque de dégradation du Spread

2.3.1. Le risque d'immobilisation

Le risque d'immobilisation est propre à la politique de la banque puisqu'il est lié à la qualité de gestion de la trésorerie de ressources et emplois de la banque. Le banquier doit toujours analyser et apprécier les risques de crédit à leur juste valeur avant toute décision d'octroi de crédit. En effet, un simple retard dans un remboursement d'une échéance ou un décalage entre les décaissements et les encaissements peut être préjudiciable à une banque qui travaille avec des fonds empruntés.

Par ailleurs cette immobilisation des capitaux se traduit par l'incapacité de la banque à transformer son portefeuille de crédit en liquidité, et ceci pour pouvoir assurer les retraits des fonds par ses déposants et de poursuivre le financement de sa clientèle.

La couverture de ce type de risque se fait par une saine gestion des ressources de la banque et sa trésorerie.

2.3.2. Le risque de défaut

C'est le risque majeur, appelé également « risque d'insolvabilité de l'emprunteur », « risque de non remboursement » ainsi « risque de contrepartie », qui est selon Moody's est « tout manquement ou tout retard sur le paiement du principal et/ou des intérêts ».

C'est le risque le plus redouté par une banque, ses origines sont principalement dans l'état de solvabilité de l'entreprise utilisatrice du crédit. Une entreprise ou tout autre bénéficiaire est considéré solvable s'il est capable de rembourser la totalité du crédit ainsi que les intérêts dans les délais prévus et conformément aux clauses du contrat de crédit.

⁶ www.memoireonline.com mémoire « le risque opérationnel. »

2.3.3. Le risque de dégradation du Spread

Le Spread de crédit est la prime de risque qui lui est associée. Sa valeur est déterminée en fonction du volume de risque encouru (plus le risque est élevé, plus le Spread l'est).

Le risque de dégradation du Spread est le risque de voir se dégrader la qualité de la contrepartie (dégradation de sa note) et donc l'accroissement de sa probabilité de défaut. Cela conduit à une hausse de sa prime de risque, d'où la baisse de la marge sur intérêts.

Ce risque peut être mesuré d'une façon séparée pour chaque contrepartie ou globalement sur tout le portefeuille de crédit.⁷

⁷ FEKIH Fatima Zohra, Op.cit, page 33

Section 3 : Le risque interne et externe de crédit

3.1. Le risque interne de crédit :

Le risque interne peut être défini comme le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défectueuses, d'erreurs humaines, de défaillance des systèmes informatiques, d'événements extérieurs. Ce sont donc des risques qui existent depuis toujours dans les banques ou les entreprises.

Ce risque est associé à des erreurs d'exécution et à des processus inefficients, la plupart des problèmes liés à la gestion des risques qui influent significativement sur le fonctionnement des institutions financières sont provoqués par les insuffisances /faiblesses des processus de contrôle basiques et/ou des ambiguïtés organisationnelles relatives à l'exercice de la responsabilité et à la propriété.

Elles incluent, notamment, les procédures d'agrément, de révision de signature et de surveillance de la conformité des opérations.

Les pertes dues à la réalisation d'un risque interne proviennent d'un grand nombre de causes différentes. Le premier travail consiste donc à identifier celles auxquelles la banque sera la plus probablement exposée et les données qu'il faut recueillir. C'est à partir de ces données que l'on peut spécifier la distribution des pertes internes.

3.1.1. Les différents types de risque interne

Les exemples suivants illustrent les principales réalisations du risque interne de crédit

- Erreurs de transaction
- Défaillance de systèmes ou processus
- Perturbation ou interruption d'activité
- Violation d'information ayant trait à la sécurité, l'intégrité ou la confidentialité.
- Falsification d'identité, piratage et transactions non autorisées
- Actes ou omissions intentionnels et involontaires
- Fraude et vol commis par des employés ou des personnes externes
- Trading délictueux

- Menaces et attaques terroristes
- Catastrophes naturelles.

L'examen des principales pertes résultant du risque interne indique que les plus fréquentes proviennent de pratiques frauduleuses ou de contrôles inadéquats au sein de l'activité commerciale (retail banking) des banques. Dans certains cas, ces pertes ont un impact très négatif sur la réputation de la banque concernée, entraînant sa faillite, ou une OPA suite au déclin avéré de son cours de bourse. Cependant, la fraude ne se limite pas au trading et aux activités non autorisées.

Détecter le blanchiment d'argent et le financement d'activité criminelle ou terroriste sont désormais des priorités urgentes pour tous les gouvernements. Et il ne fait aucun doute que ces derniers feront pression sur les banques afin qu'elles renforcent la détection du financement d'activités criminelles lorsqu'elles sont liées au terrorisme. De plus de moyens financiers devront être consacrés à la surveillance et au renseignement.

Une autre source significative du risque interne est associée à des erreurs d'exécution et à des processus inefficients. La plupart des problèmes liés à la gestion des risques qui influent significativement sur le fonctionnement des institutions financières sont provoqués par les insuffisances /faiblesses des processus de contrôle basiques et/ou des ambiguïtés organisationnelles relatives à l'exercice de la responsabilité et à la propriété. Elles incluent, notamment, les procédures d'agrément, de révision, de signature et de surveillance de la conformité des opérations.

Le risque interne est également lié à la technologie. L'exigence croissante en matière de vitesse de traitement et de transmission, des volumes de trading toujours plus importants, une gestion des données intensive, des temps de réponse toujours plus faibles et des contraintes de sécurisation de plus en plus lourdes sont quelques exemples révélateurs des nouveaux défis en terme d'infrastructure et de technologie que les banques vont devoir relever très prochainement. Lorsque le facteur technologique est en surtension, les accidents surviennent.⁸

⁸ ERIC Lamarque, management de la banque, 2^{ème} édition, page 35

3.2. Le risque externe de crédit :

Le risque lié à l'activité de crédit peut dépendre de l'emprunteur ou du prêteur. Si le risque provient du débiteur, il s'agit d'un cas d'insolvabilité. Dans ce cas de risque externe, Si le risque provient d'une insolvabilité de la part du débiteur, il existe trois facteurs principaux qui peuvent expliquer cette situation:

3.2.1. Le risque lié directement à l'emprunteur :

Il existe de nombreuses raisons pour que le client ne puisse pas honorer ses engagements. Ce risque est l'un des plus courants dans l'activité de crédit. Difficilement identifiable, il rend sa gestion d'autant plus complexe.

3.2.2. Le risque professionnel :

Ce risque est lié à un secteur d'activité économique en fonction de la conjoncture. Les menaces pour les entreprises dans un domaine d'activité peuvent être diverses comme une modification de la nature ou de l'intensité de la demande, les innovations modifiant les procédés, un changement du coût des facteurs de production, une surproduction généralisée, une hausse de la concurrence, ce qui touche directement la solvabilité des organisations. Beaucoup de secteurs ont déjà connu des crises comme la sidérurgie, l'immobilier ou encore l'agriculture.

3.2.3. Le risque général :

Il provient d'événement lié à une dégradation de la situation économique ou politique où l'emprunteur exerce son activité. Ces facteurs souvent à l'origine de crise augmentent fortement le risque de crédit vu qu'ils sont à l'origine de chômage et de dépôt de bilan. On peut aussi prendre en compte les catastrophes naturelles qui touchent directement la solvabilité des emprunteurs.

Lorsqu'un emprunteur se trouve dans une situation d'insolvabilité, la menace devient importante pour le banquier. L'établissement de crédit peut voir une perte partielle ou totale des créances ainsi que des revenus du client. Il est primordial que la banque connaisse l'origine et les causes de l'insolvabilité pour évaluer le risque afin de le réduire au maximum.

Si le risque provient de la politique de crédit de l'établissement financier, alors les objectifs doivent être revus pour stabiliser les menaces des portefeuilles de prêt. Il s'agit de remettre en question les marges qui sont réalisées sur les crédits, les outils qui peuvent atténuer les risques, le traitement et la gestion des dossiers, les segments de clientèle qu'il faut travailler en priorité ainsi que les types de crédit qui doivent être dynamisés ou non.

Les risques entre le marché des particuliers et des professionnels présentent des différences. Les banques procèdent à une identification spécifique en fonction du type de client. Dans le cas d'un particulier l'identification des risques va se baser sur les flux prévisionnels entrants et sortants. Tandis que si le client est un professionnel l'analyse devra être plus poussée à travers un diagnostic financier. Pour mener ces recherches, la banque utilise comme ressource principale les états financiers selon CHILLAZ et FERRONIERE.

Dans le cadre de la relation bancaire, on observe un certain degré d'asymétrie d'information entre le créancier et son débiteur. L'emprunteur a une position supérieure à celle de la banque car il connaît l'ensemble des informations relatives à la demande de prêt. Le banquier quant à lui doit recueillir le plus de données possibles afin de déterminer les motivations du client. Suite à cela l'établissement de crédit doit émettre un jugement objectif pour définir si le projet du demandeur de prêt est solvable.⁹

⁹ La gestion du risque de crédit bancaire sur les portefeuilles professionnels et particulier, mémoire de fin d'études sous la direction d'Hervé Diaz, 2015/2016, page 19

Conclusion

La banque a un rôle important dans la croissance économique et cela vu son rôle qui consiste en l'octroi des crédits pour les agents économiques afin de réaliser leurs projets. Les crédits sont parmi les principales ressources des banques et le moteur de la création monétaire.

La banque doit prêter une attention particulière aux différents risques qui sont multiples et multidimensionnels, auxquels elle est exposée tout au long de son activité, elle doit impérativement les définir et les identifier le mieux possible dans la perspective de les mesurer, de les suivre et de les contrôler.

Introduction

Le domaine de l'activité des banques est fortement étendu et les produits offerts sont largement diversifiés avec les besoins illimités des clients. La pression sur le secteur bancaire devient plus forte et la concurrence nationale et internationale est plus vive. Pour survivre et accroître, les banques doivent augmenter leur valeur ajoutée en minimisant en même temps les coûts et les risques.

Ces risques auxquels les banques sont confrontées, sont devenus de plus en plus nombreux et complexes, parmi lesquels se trouve le risque majeur de l'activité bancaire dite les risques de crédit », qui apparaît encore comme le déclencheur des crises bancaires (Minsky, 1982, 1985, 1992) a fortiori si les dettes contractées ont financé des investissements spéculatifs. Donc, les banques doivent plus que jamais disposer d'un système de gestion des risques efficace et élaboré, susceptible d'assurer une réaction rapide face à l'apparition des nouveaux risques. Devant ces risques que font courir les établissements financiers à l'ensemble de l'économie, le rôle des autorités de contrôle et de régulation des établissements de crédit est un élément déterminant dans la stabilité du système bancaire (Aglietta, Scialom et Sessin, 2000). Les accords de Bâle ont évolué vers une approche prudentielle, perçue comme le seul mode de régulation n'entrant pas en contradiction avec les règles du marché. Ils ont ainsi évolué pour répondre aux problèmes de la globalisation financière³, de sophistication croissante des produits et de complexité des processus.

Section1 : Mesure du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque le plus important pour les banques, la mesure de ce risque consiste à étudier la solvabilité présente et future de la contrepartie. Les prêteurs doivent mesurer avec précision le risque de crédit des emprunteurs avant de leur accorder un crédit et de fixer les conditions de son octroi (montant, maturité, taux et covenants)

Le principe fondateur de ces méthodes est de traiter et observer un ensemble de données pour en déduire une appréciation du risque d'une entreprise, issue d'un constat subjectif, plus ou moins justifié. L'approche est largement descriptive : en considérant un nombre variable de paramètres, l'analyste doit pouvoir apprécier le risque présenté par une entreprise. Généralement, ces méthodes imposent la présence d'une personne compétente chargée d'apprécier le risque. Elles n'aboutissent pas à un indicateur de synthèse pouvant s'interpréter en termes de risque de défaut ou de faillite.

1.1. Approche Traditionnelle : Analyse Financière

Il s'agit probablement de la méthode à la fois la plus ancienne et la plus utilisée en analyse du risque. L'établissement de crédit va établir différents ratios et calculs pour vérifier la performance de l'entreprise à travers son compte de résultat et son bilan. Selon (Ndaynou, 2001), cette analyse se concentre sur deux éléments :

➤ **Le bilan d'une entreprise :**

Le flux de liquidité futur : est calculé par la différence entre les entrées et les sorties de flux réalisés par l'activité de l'entreprise. Il permet de constater la capacité du débiteur à rembourser ses engagements sans mettre en péril son activité durant un emprunt. Le banquier peut suivre l'évolution des bénéfices et s'assurer qu'elles sont suffisantes par rapport au besoin en fonds de roulement.

➤ **Le fonds de roulement :**

Permet d'apprécier l'équilibre financier de l'organisation. Il indique si l'entreprise est pérenne et si elle pourra assurer ses engagements. Pour le calcul, il existe deux méthodes : Soit par le haut du bilan avec la différence entre les ressources stables (capitaux propres et dettes à long terme) moins les emplois stables (actif immobilisé net), soit par le bas du bilan avec la différence entre l'actif circulant d'exploitation et les dettes à court terme. Cette méthode ne permet pas d'avoir une information parfaite au sujet des causes menant à la défaillance des

emprunteurs. Sa perception à travers des indicateurs fournis par l'entreprise, demeure insuffisante pour la prise de décision car elle se base sur des états comptables passés.

➤ **Les méthodes qualitatives :**

Elles doivent d'abord examiner les activités de la société, l'environnement et la concurrence sur les marchés où elle opère, pour apprécier le contexte dans lequel vit l'entreprise. La stratégie doit être détaillée, aussi bien sous l'angle du diagnostic stratégique (position de la société au moment du diagnostic) qu'en termes de choix d'une stratégie de développement (politique et tactique). L'analyse est bien sur comptable au sens de l'examen des choix opérés c'est à-dire les opérations retenues et leur impact sur les données, dans le cadre du référentiel applicable. Il est nécessaire de vérifier leur cohérence avec les choix des autres opérateurs du secteur et de justifier des pratiques originales. Il faut détecter les changements de politique comptable dans le temps, qui peuvent biaiser les comparaisons.

Les normes professionnelles de l'analyse financière, reprenant une norme d'usage relevant d'une approche pragmatique, indiquent que la réalisation de l'analyse financière suit un processus de 6 étapes selon (Philippe Thomas, 2016)

- La collecte des informations utiles et données financières sur la société mais également informations qualitatives sur son métier et ses activités.
- Une lecture originale de la société, qui ne correspond pas à l'approche retenue par la comptabilité pour élaborer l'information. Les données comptables doivent devenir financières et les éléments qualitatifs doivent s'insérer dans le schéma d'analyse. Cette phase revient à modifier l'information brute disponible. Les ajustements peuvent être importants selon le référentiel de l'information comptable.
- Le calcul : on applique aux données financières un ensemble d'instruments d'analyse pertinents, significatifs et robustes qui permettent à étudier et investiguer la situation financière de l'emprunteur.
- L'interprétation rigoureuse des résultats : il s'agit de « faire parler » les résultats, en adoptant un raisonnement homogène.
- Synthèse de l'appréciation financière globale de la société et chercher à distinguer les sociétés en bonne société et les sociétés en difficulté.¹⁰

¹⁰ CHIBEL Zineb, Etude de différentes méthodes d'analyse de risque crédit : Revue de littérature, Décembre 2018, page 934

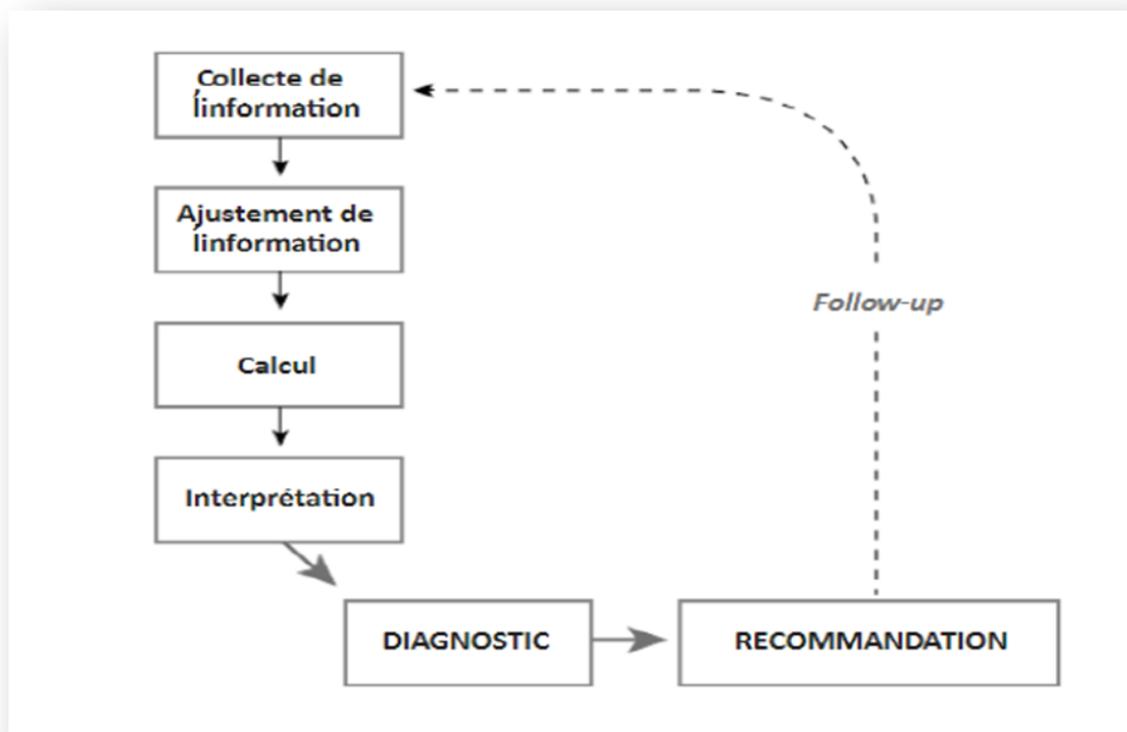


Figure n° 01 : Séquence de l'analyse financière (Approche internationale-CFA)

1.2- La notation : Le rating

1.2.1. Définition de la notation

La notation « Rating » c'est un mot d'origine américain qui veut dire évaluation. El karyotis, 1995 définit la notation comme : « un processus d'évaluation de risque attaché à un titre de créance, synthétisé à une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur. ».

La notation est un moyen d'information sur le niveau du risque d'une contrepartie. Elle mesure la capacité de ce dernier à rembourser toutes les sommes dues à court ou à long terme. C'est un outil d'aide à la prise de décision, puisqu'il synthétise en une note le degré de solidité et de solvabilité de la contrepartie. Cette note est attribuée soit par des sociétés spécialisées de

notation, on parle alors de notation externe, soit établie par les banques elles même, la notation est alors interne ce dernier à rembourser toutes les sommes dues à court ou à long terme. ¹¹

1.2.2. Les types de notation :

➤ La notation externe

Quelle que soit l'approche utilisée par la banque, l'élément clé pour déterminer la pondération du risque d'un crédit sous Bâle II demeure la note de la contrepartie (entreprise, particulier, banque, souverains, etc.). Cet indicateur synthétique a pour objectif principal de mesurer le risque de défaut de l'emprunteur. La notation, bien qu'elle puisse être effectuée par le biais d'un modèle de risque propre à la banque peut être aussi réalisée par un organisme externe. A cet égard, plusieurs sources de notation externes sont disponibles, en l'occurrence les agences de rating ou d'autres analyses externes à l'exemple des banques de données publiques (central credit registers). Force est de reconnaître que l'objectif dévolu par le régulateur aux évaluations externes, fournies essentiellement par les grandes agences de notation (Fitch Rating, Moody's Investors Service et Standard & Poor's Rating Services), est d'introduire plus de sensibilité aux risques encourus par les banques adoptant l'approche standard. L'agence réalise une appréciation indépendante du risque, elle collecte toutes les Informations pertinentes internes et externes puis des analystes mènent des investigations en vue d'attribuer une note de synthèse. La démarche est empirique, tant pour les données traitées que pour l'attribution du rating, et normative car les analystes se prononcent au regard d'une échelle fermée (une norme), arrêtée par leur institution pour qualifier le risque. ¹²

➤ La notation interne

Contrairement à l'approche standard révisée qui ne tient pas compte des effets de la mutualisation des risques, l'approche interne, appelée aussi IRB (Internal Ratings Based), basée sur des évaluations internes des banques, a pour objectif d'introduire plus de sensibilité dans la mesure du risque de crédit. Pour l'élaborer, le Comité de Bâle s'est inspiré de l'extension des modèles Var (value at risk) à la quantification des pertes relatives au portefeuille de crédit. Les prescriptions mathématiques de l'approche IRB applicables aux différentes contreparties prennent comme référence la structure du modèle ASFR (A Risk-Factor Model Foundation) de

¹¹ CHIBEL Zineb, Etude de différentes méthodes d'analyse de risque crédit : Revue de littérature, Décembre 2018, page 937.

¹² CHIBEL Zineb, Op.Cit, page 938.

Gordy (2002). Ces formules mathématiques sont explicitées dans la note explicative de l'approche IRB du comité de Bâle de juillet 2005.

Ainsi, le modèle IRB prévoit que les banques s'appuieraient sur leurs estimations internes des paramètres de risque. Il comporte en effet deux variantes :

- **L'approche IRB fondation** Implique de subdiviser le portefeuille de prêts en au moins sept « compartiments » différents, la PD étant donnée par la banque, l'EAD et la LGD par l'autorité de contrôle. Une fois calculée la perte probable totale (en tenant compte des diverses probabilités de défaut), on détermine une charge de capital en fonction d'une pondération par le risque pour chaque « compartiment »

Cette approche laisse aux banques la responsabilité de mesurer la probabilité de défaut (PD) pour chaque exposition mais impose la valeur des autres paramètres : la perte en cas de défaut (LGD), le montant de l'exposition (EAD), et la maturité de crédit (M).

- **L'approche IRB avancée** prévoit que les banques calculent elles-mêmes, outre la PD, les trois autres variables qui interviennent dans la formule définissant le capital réglementaire (LGD, EAD, et M). Cette alternative ouvre la voie à la modélisation du risque de crédit et introduit le concept de corrélation, qui bien qu'il ne soit pas encore admis par les autorités régulatrices ni permis pas l'accord, est pratique courante parmi les banques les plus en avance. Cette En pratique, la mise en application de l'approche IRB comprend les éléments suivants :

- Une classification des cas d'exposition par type d'exposition (Etat, entreprise, particuliers) ;
- Pour chaque catégorie d'exposition, des estimations des risques que la banque doit attribuer en utilisant des paramètres standard ou bien ses propres estimations internes ;
- Une fonction pondérée par les risques permettant de déterminer l'exigence de fonds propres correspondant à chaque type d'exposition ;
- Une série d'exigences minimales auxquelles une banque doit satisfaire pour pouvoir prétendre à l'utilisation d'une approche IRB ;
- A travers toutes les catégories d'exposition, une étude de supervision de la conformation de la banque aux exigences minimales. ¹³

¹³ HENNIE VAN Greuning, et SONJA.Braojovic Bratanovic, Analyse et gestion du risque bancaire, 1^{er} édition, page 117.

1.2.3. Les systèmes de notation :

Chaque agence de notation financière possède son propre système de notation. Schématiquement, les notes s'établissent d'A à D avec des échelons intermédiaires. Ainsi, la meilleure note est AAA Ensuite on trouve AA puis A chez Standard and Poor's, ou Aa, A, etc. chez Moody's.

Le tableau suivant nous propose une revue des différentes notes pour l'endettement long terme dans les deux principales agences de notation :

Moody's	Standard and Poor's	Commentaire
Aaa	AAA	Le risque est quasi nul, la qualité de la signature est la meilleure possible.
Aa	AA	Quasiment similaire à la meilleure note, l'émetteur noté AA est très fiable.
A	A	Bonne qualité mais le risque peut être présent dans certaines circonstances économiques.
Baa	BBB	Solvabilité moyenne
Ba	BB	A partir de cette note, l'affaire commence à être spéculative. Le risque de non remboursement est plus important sur le long terme
B	B	La probabilité de remboursement est incertaine. Il subsiste un risque assez fort.
Caa	CCC	Risque très important de non remboursement sur le long terme.
Ca	CC	Très proche de la faillite, emprunt très spéculatif.
C	D	Situation de faillite de l'emprunteur.

Figure n° 02 : Les notations financières à long terme (Source : www.abcbourse.com)

On trouve également des notations intermédiaires, en effet les notes peuvent être affublées d'un "+" ou "-" "1" ou "2", etc. Ainsi on retrouvera des notations du type AA+, A-, Aa2, etc. Cela permet des classifications plus fines des différents emprunteurs.

Ces différentes notations peuvent être scindées en deux grandes familles : la catégorie "Investissement" ou "High Grade" contenant les notes comprises de AAA à BBB, la catégorie dite "spéculative" pour les notes inférieures.¹⁴

1.3. SCORING

« Les modèles de Score sont des outils de mesure du risque qui utilisent des données historiques et des techniques statistiques. Leur projet est de déterminer les effets de diverses caractéristiques des emprunteurs sur leur chance de faire défaut, ils produisent des scores qui sont des notes mesurant le risque de défaut des emprunteurs ».

Le score est donc un indicateur de synthèse sur le degré de défaillance possible d'une entreprise sollicitant un crédit. Ainsi la finalité principale d'une fonction score est de déterminer un score permettant d'identifier les entreprises en bonne santé et celles présentant un risque de faillite.

Le Scoring, est une méthode largement utilisée par les banques comme un outil d'aide à la décision. Cette technique définit par (Mester,1997) comme « une méthode statistique pour prédire la probabilité qu'un demandeur de prêt (débitteur) fasse défaut ».

Pour R. J. Feldman (1997), le crédit scoring est un moyen statistique de souscription évaluant La performance de remboursement attendue d'un prêt ; c'est un processus d'assignation d'une note à un emprunteur potentiel pour estimer la performance future de son prêt. Il peut réduire considérablement le temps, la contribution humaine et le coût de l'examen des demandes. Aussi, « Les modèles de scores sont des outils de mesure du risque qui utilisent des données Historiques et des techniques statistiques. Leur objet est de déterminer les effets de diverses Caractéristiques des emprunteurs sur leur chance de faire défaut ».

De ce qui précède, nous concluons que le crédit scoring utilise des mesures quantitatives de la performance des agents économique et des caractéristiques des prêts précédents pour prédire la performance future des prêts ayant des caractéristiques similaires. C'est une méthode analytique d'évaluation du risque de crédit associé aux nouvelles demandes de crédit. Il représente un outil objectif d'évaluation des risques, par opposition aux méthodes subjectives qui reposent sur l'opinion d'un responsable de crédit. Cette technique permet de mesurer la probabilité de défaut sur les crédits proposés aux particuliers et aux professionnels. Le crédit Scoring peut se baser

¹⁴ www.abcbourse.com

soit sur des données historiques ou sur des variables statistiques. Les informations de l'emprunteur constituent une base pour connaître ses caractéristiques et prévoir si celui-ci aura une solvabilité future. Les établissements de crédit peuvent ainsi classer les débiteurs en fonction de la proportion du risque.

Analyse est plus réservée à une clientèle de particuliers et de petites entreprises. La relation de ces emprunteurs est moins complexe que les grandes entreprises pour (Frachot et Georges, 2001). (Van Praag, 1995) explique que « le Scoring est comme un outil d'aide à la décision mais celui-ci ne doit pas être un critère discriminant de prise de décision ». La conception d'un modèle de Scoring suit une procédure relativement standard :

- Définir l'événement à détecter.
 - Construire l'échantillon : Il faut disposer de deux sous-échantillons : un composé d'entreprises ayant connu l'événement à détecter (Défaut, faillite), l'autre d'entreprises ne l'ayant pas connu, réputée saines.
 - Définir l'horizon de la mesure : Selon cet horizon, les données traitées remonteront à une période historique antérieure à la faillite plus ou moins longue
 - Choisir les variables explicatives de l'événement : La sélection des variables est délicate, elle dépend d'abord des données que le modèle pourra traiter (quantitatives et/ou qualitatives)
 - Choix de la méthode statistique : pour but de la recherche de la meilleure performance.
 - Contrôler et maintenir le modèle : Tout modèle de Scoring est sensible à l'évolution des conditions économiques générales et de la situation des entreprises. ¹⁵
- Pour la première étape, dans le monde bancaire, il convient de disposer de deux populations D'emprunteurs. La première regroupe les entreprises qui ont fait défaut, et la seconde les Entreprises qui n'ont pas fait défaut. Il faut signaler ici que le défaut de paiement est un événement qui peut prendre de multiples formes et dont l'appréciation comporte une part de subjectivité. Une fois le critère de défaut est déterminé, il convient de disposer des données historiques sur ces défauts et de constituer un échantillon composé d'un nombre suffisant d'emprunteurs en situation de défaut (défaillant) et autre d'emprunteurs sains. Il faut signaler également l'horizon du modèle.
- La deuxième étape concerne les variables que l'on va utiliser, il s'agit principalement de Savoir quelle est la batterie de variables ou ratios qui vont être utilisés pour la classification

¹⁵ CHIBEL Zineb, Op.cit, page 939-940

et la séparation entre les deux groupes. Il convient de signaler que l'une des conditions requises pour la construction d'une fonction score est que les variables retenues ne soient pas corrélées. Des variables liées apportent en réalité la même information et sont redondantes.

- La troisième étape est purement statistique, elle consiste, sur la base des échantillons et de l'ensemble des variables retenues, à élaborer la règle de décision d'affectation qui soit la plus efficace possible. ¹⁶

Les techniques de scoring les plus utilisées dans le secteur bancaire sont construites par des méthodes :

➤ **Méthodes d'analyse factorielle**

- Analyse en Composantes Principales
- Analyse Factorielle des Correspondances Simples - Multiples
- Analyse Factorielle Discriminante - Analyse Discriminante Linéaire

➤ **La régression logistique** ¹⁷

1.4. VAR (Value at Risk)

La VAR est un outil simple qui permet d'interpréter facilement un niveau de risque. Pour mesurer la proportion de menace, il faut obligatoirement un certain niveau de probabilité basé sur les statistiques, ce qui ne rassure pas toujours les investisseurs. La VAR se définit comme une technique qui détermine une perte potentielle maximale en fonction d'une durée et d'un degré de confiance. Pour estimer la VAR, il existe trois méthodes statistiques :

- **La VAR historique :**

Cette méthode se base sur les données observées dans une période passée pour définir les variables futures des facteurs de risque. Les variables antérieures sont utilisées pour évaluer les portefeuilles afin de simuler des pertes ou des profits. Cette technique présente un avantage car elle se base sur un historique des cours des produits ou des facteurs de risques sur un portefeuille, sa mise en place est assez facile. Cependant si les historiques sont sûrs de courte

¹⁶ AZZOUZ Elhamma, la gestion du risque crédit par la méthode du scoring, page 6

¹⁷ RAFIK Abdeslam, Article Analyse des données Polycopié 1 : Méthodes factorielles, Economie quantitative, Année 2013-2014, p.22

durée, le calcul peut être non significatif. Si l'historique se porte sur une longue durée, la pertinence des données anciennes peut être remise en question.

- **La VAR paramétrique :**

Il s'agit de l'hypothèse que les facteurs de risque peuvent se rapprocher d'une loi théorique qui estime la Var d'un portefeuille. La formule de calcul et la matrice permettent de connaître la volatilité des éléments étudiés. Il faut cependant utiliser cette méthode avec parcimonie car il peut y avoir des approximations et des écarts en fonction des variables ou de la complexité de la formule.

- **La VAR Monte-Carlo :**

La mise en œuvre de la Var de Monte-Carlo prend en compte des éléments de la Var historique et paramétrique. Il faut tout d'abord attribuer un certain degré de facteurs de risque à chaque portefeuille. Puis des scénarios de variations des éléments du risque sont mis en œuvre. A partir de la simulation de ces échantillons, on obtient des hypothèses de résultat du risque pour les portefeuilles étudiés. Cette technique assez complète nécessite de lourd moyen en termes de calcul. En effet le nombre de simulations peut être très important avec une complexité grandissante, ce qui provoque des difficultés dans l'analyse des résultats pour obtenir une véritable précision.¹⁸

¹⁸ La gestion du risque de crédit bancaire sur les portefeuilles professionnels et particuliers, mémoire de fin d'études sous la direction d'Hervé Diaz, 2015/2016 page .28

Section 2 : Les méthodes de gestion du risque de crédit

2.1. La réglementation prudentielle internationale

2.1.1. Le comité de Bâle

Le Comité de Bâle ou Comité de Bâle sur le contrôle prudentiel bancaire était, initialement, appelé le "Comité Cooke", du nom de Peter William Cooke directeur de la Banque d'Angleterre qui avait été l'un de ses premiers présidents.

Ce comité a été créé à la fin de l'année 1974 par les gouverneurs des banques centrales des pays du "groupe des Dix" (G10) suite à la faillite de la banque Hersatt¹. Il est réuni pour la première fois, en février 1975, à Bâle en Suisse où se trouve son secrétariat permanent. Il tient couramment, de trois à quatre séances par an.

2.1.2. L'accord de Bâle I :

Les exigences de solvabilité définies par le comité de Bâle dans l'accord de 1988 visaient à assurer aux établissements de crédit la détention des fonds propres adaptés à l'ampleur et à la nature des risques encourus. Il était centré sur le risque de crédit puis complété par l'amendement de 1996 qui a intégré les risques de marchés. Les principales règles de prudence en matière de crédit étaient le respect d'un ratio de solvabilité appelé ration Cooke et des règles de division des risques. Le ratio Cooke se calcule comme suit :

$$\text{Fonds propres réglementaires/ actifs à risque pondérés} > \text{ou} = 8 \%$$

Le numérateur du ratio est représenté par les fonds propres réglementaires. Quant au dénominateur, celui-ci recense l'ensemble des risques de contrepartie qui sont pondérés en fonction du degré de risque qui varie selon la nature des engagements.

Les éléments de hors-bilan (à l'exception des produits dérivés) sont également pris en compte au dénominateur du ratio. Pour quantifier le risque de contrepartie de ces éléments, il faut dans un premier temps convertir les engagements de hors-bilan en équivalent crédit par des taux de

conversion qui désignent le degré de risque de l'engagement, puis dans un second temps pondérer l'équivalent crédit obtenu selon la méthode retenue pour les actifs du bilan. ¹⁹

2.1.3. L'accord de Bâle II

Donc le nouveau visage de Bâle II se concrétise par un nouveau ratio en remplacement du ratio Cooke dénommé ratio Mc Donough dont la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Fonds propres réglementaires}}{\text{risque de crédit} + \text{risque de marché} + \text{risque opérationnel}} \geq 8 \%$$

Les propositions de Bâle II sont basées sur trois piliers : une adéquation des fonds propres, un contrôle de la supervision et une discipline de marché. Si l'accord propose un choix d'approches de mesure du risque de crédit du risque de marché et du risque opérationnel, les approches elles-mêmes constituent une tentative d'équilibre entre simplicité et précision. Ainsi par exemple, en ce qui concerne le risque de crédit, l'approche standard est moins précise, mais plus facile à mettre en œuvre. D'un autre côté, les modèles récents sont plus précis mais plus difficiles à mettre en œuvre.

Pilier 1 : La condition d'adéquation des fonds propres : la mesure de l'adéquation des fonds propres est déterminée par trois composantes du risque : le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel. Pour chacune de ces composantes, un choix des différentes approches sera possible, comme suit :

- Le risque de crédit : Les options possibles pour le calcul de l'adéquation des fonds propres au risque de crédit sont une approche standard et deux versions d'un modèle fondé sur les évaluations ou notations internes (Internal Rating Based –IRB). Selon l'approche standard, la pondération des actifs bancaires en fonction du risque de crédit se réfère pour une grande part aux évaluations faites par les agences de Rating notation externe. Les critères d'acceptabilité de ces évaluations du crédit englobent les questions d'objectivité, d'indépendance et d'accès aux ressources de l'agence concernée. Il reste néanmoins des réserves à exprimer à propos de l'utilisation de telles évaluations, étant donné les résultats

¹⁹ FEKIH Fatima Zohra, Op.Cit, page 43-44

mitigés des agences lorsque la notation n'inclut pas les emprunteurs souverains, ainsi qu'à propos de l'utilisation, par différentes agences, de méthodologies d'analyse du crédit différentes. Par ailleurs, sur les marchés émergents, la profondeur du rating reste souvent limitée.

- Le risque de marché : l'exigence d'adéquation des fonds propres pour le risque de marché demeure inchangée. Son calcul est aussi possible soit via une approche standard soit via une approche par la modélisation interne.
- Le risque opérationnel : Le comité de Bâle pour la supervision bancaire définit le risque opérationnel comme « le risque de perte résultant de processus internes, de personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux ou événements extérieurs. »

Pilier 2 : Le contrôle de supervision : Le deuxième pilier des propositions de Bale II, qui constitue une partie critique du cadre de l'adéquation des fonds propres, est le contrôle de supervision. Les banques sont censées se maintenir au-dessus des ratios minimaux d'adéquation des fonds propres et avoir une politique d'évaluation et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres en relation avec leur profil de risque, leur activité et leur stratégie commerciale. Le rôle des superviseurs, lorsqu'ils évaluent la position d'une banque, est de contrôler les évaluations internes de l'adéquation des fonds propres, pour vérifier que la position de la banque est cohérente avec son profil de risque global et sa stratégie et pour faire en sorte de pouvoir intervenir dans le cas où les fonds propres de la banque ne constitueraient pas un matelas de protection contre le risque. Les superviseurs sont aussi censés disposer d'une méthode d'identification des problèmes et d'une méthode d'intervention dans les situations où des niveaux de fonds en baisse invitent à remettre en question la capacité d'une banque à affronter les chocs commerciaux.

Pilier 3 : La discipline de marché : L'exigence d'une discipline de marché le troisième pilier De Bale II, vise à constituer pour les banques une forte incitation à conduire leur activité d'une manière saine, sensée et efficace. Pour que la discipline de marché soit efficace, il faut qu'une information fiable et pertinente permette aux acteurs du marché de procéder à des évaluations des risques sur des bases sûres, et notamment d'évaluer l'adéquation des fonds propres détenus en guise de matelas contre les pertes et des expositions au risque pouvant donner lieu à ces pertes. Ainsi, la diffusion de l'information et la transparence se retrouvent au premier plan en ce qui concerne la question de l'adéquation des fonds propres.²⁰

²⁰] HENNIE V. G et SONJA B. B, Op.Cit, page 113-121

Pilier 1							Pilier 2	Pilier 3	
Adéquation des Fonds propres							Processus de supervision	Discipline de marché	
Risque de crédit		Risque de marché		Risque opérationnel					
Approche standard	Approche fondées sur la notation interne		Approche Standard	Modèle Interne	Approche par L'indicateur De base	Approche standard	Approche avancé fondée sur la la mesure		
	Approche de base	Approche Avancée	Approche par Les compo- santes	VAR etc.,	un indica- teur : le Profit brut	Même indicateur pour différentes lignes d'acti- vité	Approche fondée sur les évalua- tions internes	Approche par la distribu- tion des pertes	Approche par les fiches de marque
							Les régulateurs doivent faire en sorte que les banques disposent de processus internes appropriés d'évaluation du capital basée sur le risque en fonction du profit de risque	Renforcer la transparence en ce qui concerne les méthodes de calcul du capital et d'évaluation du risque davantage de détails nécessaires pour les banques utilisant les approches avancées de la gestion des risques	

Figure n°03 : Résumé des propositions de Bâle II (Source : Hennie van Geuning, Analyse et gestion du risque bancaire, p.114)

2.1.4. L'accord Bâle III

En 2010, en réponse à la crise financière, le Comité de Bâle présente la réforme dite de « Bâle III ». Cette fois, l'objectif est d'accroître la capacité de résilience (c'est à dire la capacité à s'adapter à la conjoncture) des grandes banques internationales.

Ces nouveaux accords prévoient notamment un renforcement du niveau et de la qualité des fonds propres et une gestion accrue de leur risque de liquidité. Ces règles ont été transposées en droit communautaire européen par l'intermédiaire d'une directive dite CRD (Capital Requirements Directive). S'agissant du dénominateur, la gamme des risques pris en compte dans la précédente réglementation a été élargie. De nouvelles dispositions relatives au risque de contrepartie ont notamment été mises en place.

2.1.5. Les principes de Bâle III

Les nouveaux accords prévoient notamment un renforcement du niveau et de la qualité des fonds propres bancaires ainsi qu'une gestion plus stricte des risques de liquidité. Pour garantir une meilleure stabilité, Bâle III renforce plusieurs points.

➤ **Fonds propres réglementaires**

Le niveau des fonds propres requis a été renforcé, imposant ainsi aux banques de réduire leur total de bilan ou d'augmenter leur capital. Ce niveau de fonds propres est crucial puisqu'il garantit la solvabilité des banques face aux pertes qu'elles pourraient endosser.

Depuis Bâle III, ce ratio de solvabilité a été porté à 10,5 % contre 8 % auparavant (Bâle II).

➤ **Effet de Levier**

Cet effet mesure le rapport entre le total des actifs et les fonds propres de la banque. S'il est trop important et que la valeur des actifs s'effondre, comme ce fut le cas durant la crise financière de 2008, les banques peuvent être tentées de les brader, ce qui accentue la spirale des pertes. Afin de les dissuader d'accroître leur endettement de façon déraisonnable en pariant sur des actifs plutôt que de renforcer leurs fonds propres, Bâle III a fixé ce ratio à 3%.

➤ **Ratio de liquidités**

Il permet d'évaluer la solvabilité d'une entreprise à court ou à long terme. Un ratio de liquidité insuffisant peut déboucher sur une crise majeure, par exemple si une banque n'a pas assez de dépôts pour faire face à des retraits d'argent massifs (bank run) en temps de crise. Pour plus de clarté, il nous faut définir court et long terme :

Court terme : pour limiter ce risque Bâle III a mis au point un ratio de liquidité à court terme (LCR, Liquidity Coverage Ratio). Il prévoit que les réserves de liquidités des banques soient supérieures aux sorties nettes de trésoreries sur un mois.

Long terme : Avec son ratio structurel de liquidités à long terme (NSFR, Net Stable Funding Ratio) Bâle III prévoit également que les banques soient capables d'exercer leurs activités dans un contexte de tensions prolongées à concurrence d'un an. Ce NSFR établit un rapport entre les financements stables disponibles et les besoins de financement stables. Il doit être supérieur à 100%.²¹

²¹ www.lafinancepourtous.com

Section 3 : Moyens de couverture des risques de crédit :

3.1. La surveillance et les prises de garanties

Les banques utilisent des garanties pour assurer ses engagements et se protéger du risque de non remboursement. Pour NAKAMURA91 les établissements de crédit peuvent contrôler en partie l'asymétrie d'information avec les clients grâce aux suretés.

Dans le cadre de la relation créancier débiteur, le débiteur a une dette c'est-à-dire une obligation de paiement envers le créancier. Et ce dernier détient une créance sur le débiteur. Chaque créancier dispose d'un droit de gage général sur tous les biens du débiteur défaillant. Cependant ce droit est général et il existe pour tous les créanciers chirographaires. Les banques se servent des suretés pour avoir un droit supplémentaire qui garantit le remboursement de la créance. On peut décomposer les suretés entre les garanties réelles et les garanties personnelles.

3.1.1. Les garanties réelles

Les droits réels sont un droit d'une personne sur une chose. Au niveau juridique ces garanties sont appelées « cautionnement réel ». Les garanties réelles permettent d'affecter un bien mobilier ou immobilier à un créancier pour un paiement préférentiel. Elle procure au créancier un droit réel accessoire permettant de ne pas subir la concurrence des autres créanciers sur le bien garantie. Il s'agit de droit réel accessoire.

Le droit de préférence permet au créancier privilégié qui a pris cette garantie réelle de se faire payer en priorité par rapport aux autres. Les autres droits liés aux garanties réelles sont:

- Le droit de suite permet d'obtenir la saisie et la vente du bien prit en garantie même s'il changé de propriétaire.
- Le droit de rétention s'applique en matière de bien meuble, la banque qui pratique le prêt sur gage peut retenir la chose gager jusqu'au complet remboursement du prêt.
- Le droit d'attribution permet au créancier de devenir propriétaire d'un bien gagé en guise de paiement sans passer par la procédure de saisie et de vente aux enchères du bien.

➤ **Les garanties réelles immobilières**

Le privilège immobilier est un droit donné à un créancier d'être préféré aux autres créanciers même hypothécaire. On distingue les privilèges généraux et les privilèges spéciaux dont le plus utilisé, le privilège de prêteur de deniers.

Ce privilège accorde une garantie à la banque, elle vend le bien et rembourse les intérêts avec le capital grâce à la vente. Il est prioritaire sur toutes les autres garanties car il prend rang à la date de vente. Le coût du privilège de prêteur de deniers est moins élevé que celui d'une hypothèque mais ne peut pas être utilisé dans le cas de prêt servant à financer la construction d'un logement. On peut aussi observer la subrogation du banquier dans le privilège de vendeur d'immeuble. Il permet au vendeur s'il n'est pas payé de demander la résolution de la vente. Il reprend le bien et restitue à l'acheteur le prix déjà perçu.

Dans un autre registre que les privilèges, il existe les hypothèques. C'est un droit réel accessoire sur un immeuble affecté à la garantie d'une obligation. Il s'agit d'une sureté réelle sans dépossession ni dessaisissement. Elle donne à son titulaire le droit de suite et préférence. Les banques peuvent l'utiliser pour garantir les constructions à l'inverse du privilège de prêteur de deniers.

Il est possible de prendre plusieurs hypothèques sur un même bien pour garantir plusieurs créances. Les créanciers seront classés par rang d'inscription. Si un créancier inscrit en premier rang est presque remboursé alors le deuxième devient premier rang utile.

➤ **Les garanties réelles mobilières**

La sureté sur un bien meuble corporelle est le gage. Ce contrat par lequel le débiteur (constituant) donne en garantie à son créancier un objet mobilier, assure l'exécution de ses engagements. Celui-ci peut être avec dépossession, dans ce cas le créancier dispose du droit de rétention et de préférence. Sinon il est sans dépossession alors la banque possède le droit de suite et de préférence. Le gage est utilisé sur des biens tels que l'outillage, les véhicules, le matériel ou les stocks.

La sureté sur un bien meuble incorporel est le nantissement. C'est l'affectation d'un bien meuble incorporel en garantie d'une dette. Toujours sans dépossession et utilisé sur un fonds de commerce, des parts sociales, des instruments financiers.

➤ **Les suretés personnelles**

« Elles garantissent l'exécution d'une obligation par un débiteur, elles ont pour objectif de consolider les chances de paiement du créancier, le prémunissant contre l'insolvabilité du débiteur ». Le cautionnement est un contrat unilatéral qui correspond au fait que « la personne qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à la satisfaire, si le débiteur ne la satisfait pas lui-même ». La caution délimite son engagement en termes de somme et de durée avant de formuler son engagement. Il existe deux formes de caution :

- La caution simple qui s'engage à payer à la place du débiteur après des poursuites du débiteur par le créancier
- La caution solidaire qui s'engage à rembourser sans pouvoir exiger que le créancier commence par poursuivre le débiteur.

L'ensemble des garanties font l'objet d'un acte à condition suspensive. Il y a une part d'évènements incertains. C'est-à-dire qu'elles ne sont utilisées qu'en cas de défaillance du débiteur. Les règles en matière des garanties doivent être très précises car elles nécessitent une procédure très minutieuse et spécifique. Il ne faut cependant pas oublier que les suretés ne réduisent pas le risque de non remboursement à zéro compte tenu de la complexité de certains dossiers, des délais de traitement et de la qualité des garanties. Dans des situations spécifiques les sûretés peuvent totalement être remises en question. En effet des garanties peuvent perdre une grande partie de leurs valeurs et ne plus couvrir la créance.

3.2. Les assurances et les contre garanties

L'assurance-crédit est un outil majeur pour les banques afin de se prémunir et de gérer le risque d'impayé. Les établissements de crédit éprouvent des besoins très spécifiques en matière d'assurance au niveau des crédits. C'est pour cela que les compagnies d'assurances ont instauré des assurances crédits qui ressemblent au fonctionnement du cautionnement. L'assureur prend un rôle similaire à celui de la caution et en contrepartie l'emprunteur verse une prime d'assurance.

Les formules d'assurance sont très variées et peuvent couvrir des risques comme le chômage, un décès, une incapacité de travail, une perte d'autonomie, un sinistre. Les banques vont ainsi faire une classification des différents risques sur un dossier. Puis elles mettront en place les assurances adaptées pour assurer la bonne exécution de ses engagements.

Si les garanties proposées par un emprunteur sont insuffisantes, les établissements de crédit peuvent se servir des contre garanties bancaires. Il s'agit d'un transfert de risque de la banque vers un organisme qui a pour vocation de garantir des prêts. En contrepartie de cette substitution du risque, l'emprunteur paye des intérêts supplémentaires. En cas de défaillance de l'emprunteur, la banque pourra se retourner contre la contre garantie pour obtenir le paiement. Ces procédures facilitent l'octroi de crédit vu que les banques obtiennent des garanties supplémentaires. Cependant cela représente un cout plus important pour l'emprunteur.²²

²² La gestion du risque de crédit bancaire sur les portefeuilles professionnels et particuliers, mémoire de fin d'études sous la direction d'Hervé Diaz p.37-41

Conclusion

Nous avons pu voir dans ce chapitre que la maîtrise du risque de contrepartie est un enjeu majeur pour les banques. Les banques ont un réel intérêt à avoir des cellules du risque efficace pour limiter les pertes temporelles et financières en assurant la pérennité de l'activité de crédit.

Le processus de gestion des risques de crédit est conditionné non seulement par une meilleure connaissance des caractéristiques et des difficultés rencontrées par les demandeurs de fonds avant même l'accord du prêt, mais aussi par le suivi des évolutions positives et/ou négatives de la situation financière des emprunteurs et du crédit lui-même après accord du prêt.

Ainsi, la prévention du risque représente un aspect primordial dans la survie des banques. Passant par des méthodes d'évaluation aux moyens de couverture des risques de crédit, les experts et les économistes œuvrent pour le développement de la meilleure méthode et du meilleur moyen garantissant la pérennité des banques et donc de l'économie.

CHAPITRE III : Etude de cas pratique

Introduction

Précédemment nous avons présenté le risque de crédit dans ses différents aspects, exposé les méthodes de réduction et d'évaluation du risque de crédit en général.

Dans notre cas pratique, on doit baser sur la mesure et l'évaluation du risque externe d'un crédit au sien du CPA qui s'appuie sur la méthode de gestion des risques Scoring, Le risque interne n'est pas mesuré à la banque, et sa gestion dépend de l'audit interne.

Cependant, pour présenter les procédures de construction d'un modèle scoring, une étude statistique exploratrice des données s'impose afin de mieux comprendre leur structure. Cette étude va nous permettre de présenter l'échantillon avec lequel nous allons modéliser le défaut de remboursement ainsi que la démarche de la construction de notre modèle.

Ensuite, nous expliquons les résultats de la méthode scoring appliquée par le CPA pour le crédit immobilier et le crédit Sahel Nachati.

A cet effet, ce chapitre est scindé en deux sections. Dans la première section, nous présenterons le CPA banque, puis dans la deuxième section, on va présenter la gestion du risque de crédit bancaire au sien du CPA.

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil

1.1. Présentation de crédit populaire d'Algérie

1.1.1. Histoire de la banque

Le Crédit Populaire d'Algérie a été créé par Ordonnance N°66-366 du 29 Décembre 1966, par concentration de quatre banques populaires régionales (la Banque Populaire Commerciale et Industrielle à Alger, Oran, Annaba et Constantine), et de la Société Marseillaise de Crédit. Ses statuts seront ensuite définis par Ordonnance N° 67-78 du 11 Juillet 1967 en lui donnant pour principales missions la promotion des secteurs du B.T.P.H, De la santé et du médicament, du commerce et de la distribution, l'hôtellerie et le tourisme, les médias, la PME/PMI et l'artisanat. Son patrimoine sera ensuite augmenté par l'intégration des patrimoines de la Banque Algérie-Misr et de la Compagnie Française de Crédit et de Banque.

En 1989, il a été érigé en entreprise publique économique sous la forme juridique de Société par action (SPA), suite à la mise en œuvre du processus de réformes économiques en 1988. Après avoir satisfait aux conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la banque d'Algérie, le C.P.A obtiendra son agrément du Conseil de la Monnaie et du Crédit le 07 Avril 1997, devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréée.

❖ Evolution du capital de la Banque

1966	15 millions DA
1983	800 millions DA
1992	5,6 milliards DA
1994	9,31 milliards DA
1996	13,6 milliards DA
2000	21,6 milliards DA
2004	25,3 milliards DA
2006	29,3 milliards DA

2010	48 milliards DA
------	-----------------

Tableau N° 01 : Capital de la banque CPA

1.1.2 Présentation de l'agence CPA 215

L'agence CPA 215, est situé à la rue 03 Emir Abdelkader Annaba, est l'une des agences les plus récentes du réseau du CPA.

1.1.3 Les missions de l'agence

L'agence est le premier centre de production d'une banque, en visant :

- Le développement de son fonds de commerce par l'amélioration de la part de marché de la banque dans la région et le lieu d'implantation de l'agence ;
- La contribution à l'amélioration des performances économiques de la banque en matière de résultat et de qualité de gestion ;

Dans ce cadre elle est investie dans les principales missions suivantes :

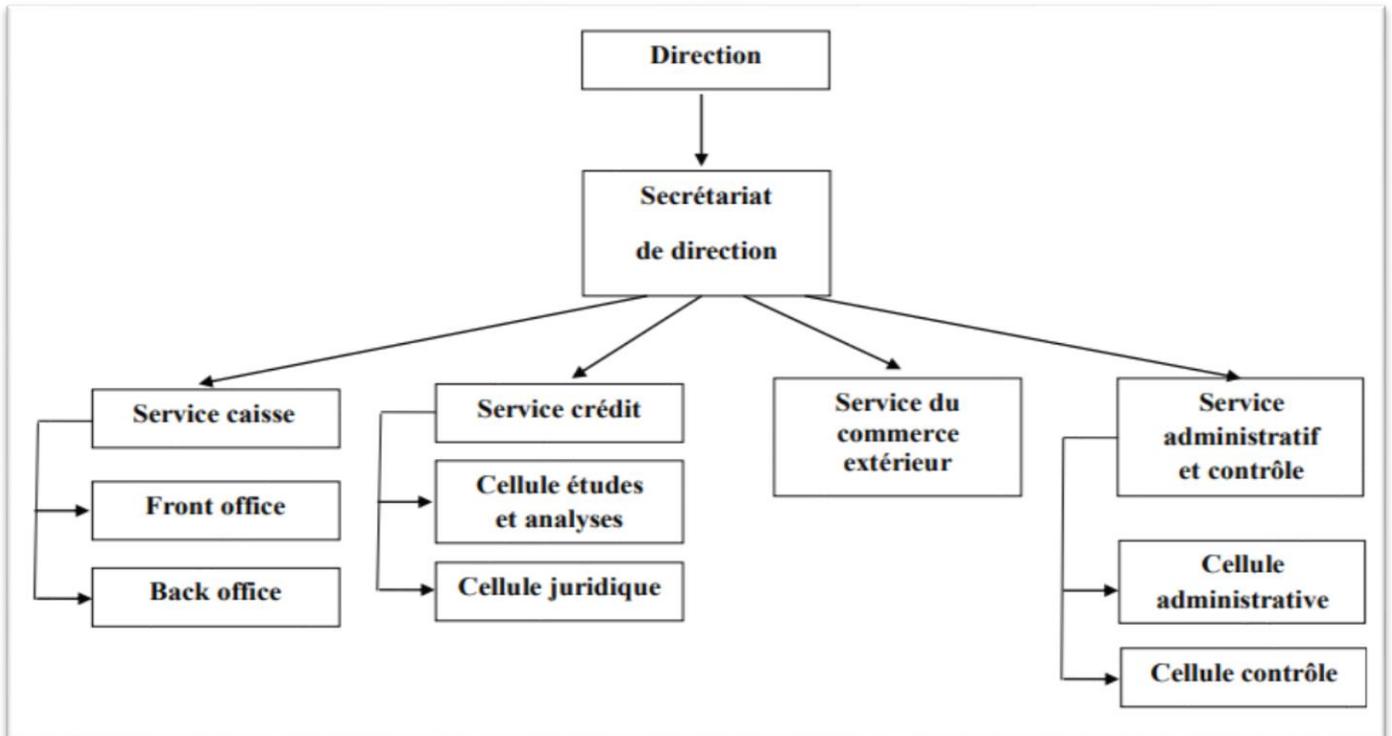
- Traiter les opérations de commerce extérieur dans la limite de prérogatives conférées ;
- Traiter les opérations bancaires confiées par la clientèle, contenir et développer des relations commerciales suivies avec celle-ci ;
- Assurer la gestion et le suivi des crédits et des parentés exigées ;
- Veiller à une gestion rationnelle du budget notifié, des moyens humains et matériels mis à sa disposition ;
- Veiller au strict respect de la réglementation des changes et procédures en vigueur, régissant les opérations de commerce extérieur ;
- Veiller à une gestion rationnelle et optimale de la trésorerie.

1.1.4 Les fonctions de l'agence

L'agence est organisée en six (06) fonction principales qu'on peut citer comme suit :

- L'administratif ;
- Le contrôle ;
- L'animation commerciale ;
- La caisse portefeuille ;

- Le crédit ;



- Le commerce extérieur.

Figure N° 04 : L'organigramme de l'agence CPA

1.1.5. Présentation du service crédit

Comme toute entreprise, la banque cherche à maximiser son projet, le service crédit s'affirme dès qu'il présente une source de potentialité. Toutefois, beaucoup de risques lui sont liés, il est utile voir nécessaire de les minimiser par le suivi des engagements. Afin de mener à bien cette tâche, le service crédit est organisé de telle sorte à étudier, contrôler et suivre tout engagement.

1.1.6. Organisations et attributions du service crédit :

Le service crédit a pour principale mission l'étude et l'analyse des risques inhérents aux Concours sollicités, la mise en place et le suivi des crédits autorisés ainsi que le recouvrement des créances litigieuses et contentieuses. Pour accomplir les tâches qui lui sont assignées, le service crédit est subdivisé en deux cellules :

- Une cellule études et analyses ;
- Secrétariat engagement ;

- **La cellule étude et analyse** : C'est un organe qui prend en charge l'analyse des dossiers de crédit, en particulier :
 - Recevoir, étudier et analyser les demandes de crédit en vue de :
 - Proposer les concours éventuels à mettre en place ;
 - Transmettre les demandes ne relevant pas de ses prérogatives.
 - Tenir et mettre à jour les dossiers de crédits ;
 - Suivre régulièrement l'évolution des entreprises financées (mouvements confiés, visites sur sites, informations, niveau des engagements, etc.).

- **Secrétariat engagement** : En matière d'engagement et d'administration du crédit, cette structure est appelée à :
 - Etablir les autorisations de crédit relevant de sa délégation ;
 - Procéder au recueil des garanties exigées à la mise en place des crédits ;
 - Faire signer par le client la convention de crédit et la chaîne de billets ;
 - Etablir et délivrer les actes de caution et d'aval ;
 - Mettre en place les crédits autorisés et veiller à leur remboursement à échéance ;
 - Suivre l'utilisation des crédits autorisés et s'assurer de leur destination conformément à l'objet financé ;
 - Assurer la confection et/ou la transmission des dossiers concernés par le contrôle a
 - Posteriori à la Banque d'Algérie ;
 - Elaborer et adresser, à bonne date, les statistiques destinées au groupe d'exploitation et aux structures centrales d'études et d'analyses concernées ;
 - Suivre la réalisation physique des projets d'investissements ;
 - Procéder au classement des créances ;
 - Vérifier la conformité des garanties recueillies et les transmettre au groupe d'exploitation pour validation et conservation ;
 - Assurer un suivi rigoureux des impayés et des dossiers litigieux et contentieux ;
 - Engager toutes les démarches et procédures nécessaires pour le recouvrement des créances.

1.1.7. Relations du service crédit :

Le service crédit est le compartiment le plus important dans l'organisation d'une agence. Il entretient des relations plus au moins étroites avec les autres services de l'agence, les structures de la banque et les confrères. Ces relations sont soit d'ordre fonctionnel ou hiérarchique.

➤ Les relations d'ordre fonctionnel :

Le Service Crédit entretient des relations fonctionnelles avec les autres compartiments de l'agence et avec l'ensemble des structures de la banque par le biais du Directeur d'agence à savoir :

- Le Service des Opérations de Commerce Extérieur, en vue d'assister la clientèle dans Ses opérations avec ses partenaires étrangers ;
- La Direction de Crédit pour l'assistance et le conseil dans l'étude, l'évaluation des risques et la mise en place des crédits ;
- La Direction Financière pour les besoins financiers (accréditif permanent, appels de Fonds,) et pour la mobilisation des crédits ;
- La Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux pour recommandations et orientations juridiques, la prise en charge des affaires précontentieuses et contentieuses ;
- La Direction de la Comptabilité pour les aspects comptables liés aux opérations traitées.

➤ Les relations hiérarchiques :

Le Service Crédit dépend hiérarchiquement du Directeur d'agence qui coordonne entre les différents compartiments de l'agence et représente celle-ci auprès :

- Des structures centrales : la Direction du Réseau, la Direction des Crédits (Direction des crédits aux entreprises du B.T.P.H, la Direction des Crédits à l'Industrie et Services...)
- De l'Administration Fiscale ;
- Des Autorités Locales.
-

1.2. Mission du CPA

Défini par ses statuts comme banque universelle, le CPA a pour mission de promouvoir le développement du bâtiment des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), les secteurs de la

santé et du médicament, le commerce et la distribution, l'hôtellerie et le tourisme, les médias, la PME/PMI et l'artisanat. Le crédit populaire d'Algérie, étant une banque commerciale, intervient sur le marché de l'intermédiation bancaire de financement ; il traite toutes les opérations bancaires et de financement, réceptionne les dépôts publics octroi du crédit sous toutes les formes, mobilisé des crédits extérieurs et souscrit à des prises de participation dans des filiales et des sociétés.

La gamme des produits et services bancaires offerts par le CPA a connu un développement ces dernières années à travers le renforcement de l'activité monétaire depuis 1990. Et le lancement de nouveaux produits.

1.3. Les produits du CPA :

1- Epargné et placement :

- Produits d'épargné.
- Produits de placements

2- Crédit :

- Immobilier
- Professionnels
- Entreprise (Sahel Nachati, Sahel Mahel)
- Crédit aidés (ANSEJ, CNAC, ANGEM)

3- Monétiques :

- Cartes domestiques
- Cartes internationales

4- Bancassurance :

- Assurance personnes
- Assurance dommages

5- Banque à distance :

- E-Banking
- Mobile CPA

- EDI

Dans notre cas pratique on a basé sur deux types de crédit :

1- Le crédit immobilier

2- Le crédit Sahel Nachati

1.3. Le crédit immobilier

➤ **Bénéficiaire du crédit**

Tout personne physique de nationalité algérienne (résidente, non résidente, en détachement à l'étranger pour des missions temporaires) jouissant de la capacité juridique et répondant aux critères énumérés au point « capacité financière du demandeur. », peut bénéficier du crédit immobilier à moyen et long terme (CML/CLT) destiné au financement de biens à usage d'habitation.

➤ **Objet finance**

Les crédits immobiliers sont traités, selon le cas, sur la base des documents cités ci-après :

- Crédit destiné au financement de l'achat de logement neuf finis ou en cours de réalisation.
- Crédit destiné au financement de travaux de construction ou d'extension de la maison individuelle.
- Crédit destiné au financement de l'achat de logements de particuliers ou auprès des administrations ou des entreprises par leurs employés dans le cadre du désistement.
- Crédit destiné au financement de travaux d'aménagement de locaux à usage d'habitation.

➤ **Montant du crédit**

Le montant du crédit possible peut atteindre au maximum :

- Quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix du bien immobilier à acquérir du cout des travaux de construction ;
- Cent pour cent (100%) du cout des travaux d'extension de la maison individuelle et l'aménagement de locaux à usage d'habitation. Toutefois, pour les travaux d'aménagement, le montant du crédit ne doit pas dépasser soixante-dix pour cent (70%) de la valeur du bien immobilier évalué et expertisé par un expert indépendant agréé par la banque.
- Dans le cas d'une augmentation éventuelle du prix du logement fixé dans le contrat de vente sur plans, ne dépassant pas le vingt pour cent (20%) du prix initial du logement, le montant du crédit peut atteindre jusqu'à cinquante pour cent (50%) de cette augmentation.

➤ **Evaluation de la capacité d'endettement du demandeur**

Le montant du crédit est déterminé principalement par rapport à la capacité d'endettement, du demandeur sur la base d'une mensualité de remboursement représentant trente pour cent (30%) du Revenu Global Net Mensuel (RGNM) y compris celui du conjoint qui se porterait caution solidaire. Les autres éléments, pris en considération dans le calcul de la capacité d'endettement, sont : Le taux d'intérêt, la durée de crédit, l'âge du demandeur et de sa caution éventuellement. Toutefois, des extensions peuvent être accordées selon le tableau suivant :

Revenu Global Net Mensuel (RGNM)	Taux d'endettement (Mensualité de remboursement)
Egal ou supérieur à 1 fois le SNMG et inférieur à 4 fois le SNMG	Jusqu'à 33% de RGNM
Egal ou supérieur à 4 fois le SNMG et inférieur à 5 fois le SNMG	Jusqu'à 35% du RGNM
Egal ou supérieur à 5 fois le SNMG	Jusqu'à 40% du RGNM

Tableau N°02 : Evaluation de la capacité d'endettement du demandeur.

- En cas de caution du conjoint le revenu est pris en compte à 100% dans le calcul de la Capacité d'endettement du demandeur.
- A défaut du revenu du conjoint, la banque peut accepter exceptionnellement et au cas par cas la caution solidaire de l'un des parents directs (père, mère, frère, sœur, fils ou fille).
- A titre exceptionnel, les demandeurs disposant d'un revenu égal ou supérieur à quinze (15) fois le SNMG et les autres cas dignes d'intérêt, l'évaluation de leurs capacités d'endettement peut être calculée sur la base d'une mensualité de remboursement de cinquante pour cent (50%) du revenu au maximum.
- En tout état de cause, les agences doivent faire signer une lettre d'acceptation, à tous les clients dont la mensualité de remboursement dépasse les trente pour cent (30%) de Revenu Global Net Mensuel (RGNM) suivant les engagements souscrits et à leur conséquence financière.

- **Durée de remboursement :** La durée de remboursement du crédit peut atteindre trente (30) ans au maximum pour tous les demandeurs (épargnants et non épargnants). Elle commence à courir de la date de la fin de la période de différé.

La détermination de la durée de remboursement doit tenir compte de l'âge du demandeur dans la limite d'âge de soixante-dix (70) ans.

$$\text{La durée} = \text{Min (30ans ; 75-Age)}$$

- **Le taux d'intérêt :**

Le taux d'intérêt est variable, il est fixé par les Conditions Générale de la Banque en vigueur. Crédit destiné au financement de :

- L'achat de logements neufs finis, travaux de construction ou d'extension de la maison individuelle, l'achat de logements de particuliers, travaux d'aménagement de locaux à usage d'habitation avec un taux d'intérêt de 6.25%

- **Taux de bonification :**

Une bonification du taux d'intérêt est appliquée aux crédits immobiliers destinés au financement de l'acquisition de logements collectifs neufs à la construction d'un logement rural et à l'acquisition d'un logement individuel réalisé sous la forme groupée dans des zones définies des Wilayas du Sud et des Hauts plateaux conformément à la Circulaire N° 02-02 / DGA.ENG /2010 du 13 Mai 2010, complétée par la Circulaire N° 02-02 / DGA.ENG / 2011 du 21 Aout 2011.

	Salaire	Cout de logement	Taux d'intérêt
Crédit bonifié de 1%	≤ 108000 DA	≤ 12000000 DA	1%
Crédit bonifié de 3%	≥ 108000 DA	≤ 12000000 DA,	3%

Tableau N° 03 : Taux de bonification par rapport au salaire et cout de logement.

➤ **Apport personnel :**

- La part d'autofinancement doit être égale à 10% minimum du prix du logement objet du financement (logement neuf fini, logement de particulier)
- La part d'autofinancement représente 10 % au minimum de la construction. Pour les travaux d'extension, elle est constituée de la maison individuelle.
- La part d'autofinancement est constituée du bien immobilier concerné par la réalisation des travaux d'aménagement.

➤ **Remboursement du crédit :** le remboursement est mensuel, les échéances sont calculées sur la base du revenu et représentent des échéances constantes incluant le principal, les intérêts et la taxe éventuelle.

➤ **Période de différé :** la période de différé est fixée à six mois à compter de la date de :

- La mobilisation du crédit lorsque le crédit est utilisé en une seule fois
- La mobilisation de la dernière tranche lorsque le crédit est utilisé en plusieurs tranches.

➤ **Nature des garanties :** les garanties à recueillir, sont :

- L'hypothèque notariée de premier rang au profit de la banque sur le terrain et les constructions qui y seront édifiées ;
- Assurance décès et invalidité absolue et définitive (IAD) au profit de la banque ;
- Assurance Insolvabilité au profit de la banque à souscrire auprès de la SGCI ;
- Assurance sur habitation avec délégation au profit de la banque ;
- Délégation assurance CATNAT ;
- L'acte de caution solidaire, dans le cas où le revenu du conjoint et/ou d'un parent direct est pris en compte dans le calcul de la capacité de remboursement du demandeur de crédit.

1.3.2. Le crédit Sahel Nachati

Les produits de crédit destinés aux PME et aux Start-up, arrêtés par la banque, dans le cadre du projet ACAR-PME se déclinent comme suit :

Le découvert mobilisable, dénommé « Sahel Nachati », faciliter le financement de mon activité.

Les très petites, petites et moyennes entreprises ainsi que les Start-Up présentent pour le système financier aujourd'hui un fort intérêt, en raison de leur contribution à la croissance économique, et un maillon de plus en plus puissant dans le développement des économies dites fortes de par le monde. Le crédit populaire d'Algérie marque un intérêt très particulier à toutes ces catégories d'entreprises qui constituent plus de 20% des parts de marché national de la PME.

L'attention portée par la banque à ce segment de clientèle est aussi justifiée par une rentabilité avérée et un risque maîtrisé par rapport à sa diversification sur les secteurs dans lesquels elle intervient et au volume du crédit qui se situe à des niveaux inférieurs au seuil réglementaire de division des risques.

L'accroissement de cette part de marché et la nécessité d'améliorer sans cesse les performances commerciales et financières constituent l'objectif majeur de la stratégie commerciale de la banque. Dans ce cadre la banque a conclu sous l'égide du Ministère des Finances un contrat de prestation de services de conseil avec la Société Financière Internationale (SFI) portant sur l'accélération de la croissance et l'augmentation de la rentabilité du segment de la petite et moyenne entreprise.

➤ **Phases de déploiement**

Le produit « Sahel Nachati » est déployé sur l'ensemble des agences de la banque.

Des campagnes de sensibilisation et de communication sont programmées pour être assurées par l'équipe projet ACAR-PME.

➤ **Fiche produit Sahel Nachati :**

<p>Critères de Qualification:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise entièrement établies. • Clientes du CPA • Expérience de crédit satisfaisante (aucun impayé, toutes institutions confondues). • Situation Fiscale et Parafiscale en règle.
<p>Montant</p>	<p>Minimum : 200 000 DZD Maximum 2 000 000 DZD (En fonction de la capacité de remboursement et du modèle score).</p>

Objet	Financement des opérations courantes de l'entreprise (fonds de roulement).
Devise	DZD
Taux d'intérêt	Variable : 12%
Terme (révision de dossier ou renouvellement)	12 mois ou à la demande de la banque
Echéances	Au terme de la durée de mobilisation (90 jours) ou de la durée du crédit selon l'autorisation.
Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement trimestriel du capital et intérêt à échéance. • En tout temps, le CPA peut exiger le remboursement complet sur demande (A préciser dans la convention de crédit). • Aucune période de grâce. • Si impayé, suspension du prêt jusqu'à régularisation. • Si l'impayé dépasse 30 jours, annulation de la ligne de crédit. • Au 31^{ème} jour, les procédures de recouvrement habituelles débutent.
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> • Garanties <ul style="list-style-type: none"> - Caution solidaire - Assurance-vie ou assurance multirisques ou nantissement fonds de commerce. • Selon disponibilité <ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de placement/marchés ou lettre de Cession d'Antériorité des Créances (LCAC), si personne morale. • Saisie obligatoire d'au moins une garantie.

Tableau N° 04 : Fiche produit Sahel Nachati

Critères de qualification	Intervalles	Echelles (Score)	Coefficients
Mouvement confié/Chiffre d'affaire (TPE/PE)	[0%-50%]	0	5
	[50%-75%]	3	5
	[75%-100%]	5	5
Mouvement confié/Chiffre d'affaires (ME)	[0%-30%]	2	5
	[30%-100%]	5	5
Résultat net de l'exercice	Négatif Positif	L'évaluation de la rentabilité de la relation se fait sur 3 exercices au maximum. 5	
Ancienneté de la relation	0	1	5
	[0-1[3	5
	≥1	5	5
Ancienneté de l'entreprise	Forfaitaire	0	2
	Réel	5	2
Secteur d'activité de la relation	Profession libérale/Médicale/Production	5	5
	Service/BTPH	3	5
	Import/Export, Négoce	1	5
	Artisanat, Start-up	0	5
Double relation (domiciliation vie domestique)	Non	0	2
	Oui	5	2
Mouvement Domestique confié /Chiffre d'affaires	0%	0	2
]0%-10%	2	2
	[10%-30% [3	2
	[30%-60% [4	2
	≥60%	5	2

Patrimoine	Inexistant	0	3
	Propriétaire FDC	3	3
	Autre propriété immobilières	5	3

Tableau N° 05 : Le score et le coefficient attribués au client en fonction de ses critères de qualification.

Section 2 : La gestion du risque d'un crédit bancaire au sien de la banque

CPA :

Le processus de gestion des risques bancaires dans le CPA dépend de l'évaluation des clients et la vérification des informations et des documents qui le composent aussi l'appréciation du risque de crédit par la méthode scoring.

A travers cette section, nous allons montrer comment utiliser la méthode Scoring par le crédit populaire d'Algérie CPA. Pour ce faire, dans un premier temps nous procéderons à la présentation des données et l'étude statistique des variables.

Pour un meilleur traitement des données et leur facile manipulation, nous avons opté pour l'utilisation du logiciel des statistiques IBM SPSS.

Dans un deuxième temps, on va présenter la gestion du risque de :

- Crédit immobilier aux particuliers.
- Crédit Sahel Nachati destiné aux entreprise.

2.1. Les Procédures de la Construction de Modèle Scoring

2.1.1. Présentation de la base de données :

La présentation de la base de données passe par la détermination de quelques éléments essentiels notamment :

- La population ciblée ;

- Le critère de défaillance ;
- La méthode d'échantillonnage ;
- Les variables

➤ **La population ciblée :**

Dans notre cas pratique, la population ciblée est composée des particuliers qui sont domiciliés auprès de CPA.

➤ **L'échantillonnage**

Notre échantillon comporte cent (100) ménages dont nous avons pu recueillir l'information nécessaire à l'élaboration du modèle. Cet échantillon est réparti équitablement entre un groupe de client défaillant, c'est-à-dire ceux qui ont fait des impayés, et un autre groupe de clients sains. Pour les besoins de notre modèle, nous avons réparti ces emprunteurs en deux échantillons, un échantillon qui nous servira à la construction et un autre qui nous servira à la validation du modèle.

Le tableau suivant résume la répartition des emprunteurs entre les deux échantillons.

Classes des particuliers	Echantillon de construction	Echantillon de validation
Sains	30	20
Défaillants	30	20
Total	60	40
% de défaillance	50%	50%

Tableau N° 06 : répartition des emprunteurs selon l'échantillon de construction et de validation

(Source : réalisé par nous-mêmes)

➤ **Les Variables :**

Le tableau suivant reprend l'intégralité des variables utilisées accompagnées d'une brève explicatio

Variable	Détail
Sexe	Homme ou femme
Revenu	Somme des revenus du ménage
Age	Age de l'emprunteur
Situation matrimoniale	Marié (e) , célibataire
Montant du prêt	Montant du crédit accordé
Durée de crédit	Durée d'amortissement légal du prêt
Niveau de poste	Niveau de poste occupé : cadre , moyen , exécution
Provenance du crédit	Source du revenu principale du demandeur de crédit : salaire ou pension de retraite

Tableau N° 07 : présentation des variables (**Source** : réalisé par nous-mêmes)

➤ **Codage des variables :**

Ces variables sont codifiées sous forme des classes selon leurs appartenances, ensuite, elles ont été transformées en variables dichotomiques afin de faciliter leurs manipulations et l'interprétation des résultats. Le tableau suivant explique le détail sur ces variables :

Variable	Codage effectué			
	1	2	3	4
Revenu (KDA)	$R \leq 18$	$18 \leq R \leq 30$	$30 \leq R \leq 55$	$55 \leq R \leq 90$
Durée du crédit (Année)	$n \leq 10$	$10 < n \leq 20$	$20 < n \leq 35$	$n > 35$
Niveau du poste	Cadre	Moyen	Exécution	-
Age (Année)	$N \leq 25$	$25 < N \leq 40$	$40 < N \leq 60$	$N > 65$
Statut marital	Marie	Célibataire	-	-
Montant du prêt (MDA)	$MTT \leq 1$	$1 < MTT \leq 5$	$5 < MTT \leq 9$	$MTT > 9$
Sexe	Homme	Femme		
Provenance du revenu	Salaire	Retraite		

Tableau N° 08 : Codage des variables. **Source :** (réalisé par nous-mêmes).

2.1.2. Statistiques descriptives

Avant de passer au méthode statistique, il y a lieu d’abord de présenter les effectifs des Variables

Variable	Classe			
	1	2	3	4
Revenu	7	23	13	17
Durée de crédit	2	14	35	9
Age	4	24	31	1
Niveau de poste	18	12	30	-
Montant du prêt	5	39	14	2
Statut marital	44	16	-	-
Sexe	44	16	-	-
Provenance du revenu	52	8	-	-

Tableau N° 09 : Effectifs des variables par classes (**Source** : réalisé par nous-mêmes.)

➤ Analyse statistique des données

Maintenant que nous avons une idée sur nos variables et leurs relations avec le défaut de remboursement, nous voulons montrer la relation entre les différentes variables et leur influence sur le crédit à partir de l’analyse factorielle des correspondances multiples

➤ Analyse Factorielle des Correspondances Multiples

L'analyse de plus de deux variables qualitatives s'effectue à l'aide d'une extension de l'AFC que l'on appelle Analyse Factorielle des Correspondances Multiples⁵ (AFCM ou ACM). C'est l'une des méthodes les plus utilisées en analyse des données. Du point de vue de l'analyse des données une variable qualitative est une question; ses modalités sont les différentes réponses possibles. Les variables utilisées sont nécessairement qualitatives. Cependant, il est toujours possible de transformer une variable quantitative en une variable qualitative ordinale (classes

d'âges, tranches de salaires, etc.). Il est possible de positionner des variables continues en élément supplémentaire (sans transformation au préalable en variable qualitative par découpage en classes).

Correspondance multiple

Récapitulatif des modèles

Dimension	Alpha de Cronbach	Variance représentée		
		Total (Valeur propre)	Inertie	% de la variance
1	.956	6.113	.764	76.414
2	.815	3.484	.436	43.551
Total		9.597	1.200	
Moyenne	.905 ^a	4.799	.600	59.983

a. La moyenne alpha de Cronbach est basée sur la valeur propre moyenne.

Figure N° 05 : Récapitulatif des modèles (Source : ACM par SPSS)

Le tableau au-dessus qui nous a donné la récapitulation des modèles est la première chose qui nous intéresse parce qu'il nous explicite que l'ensemble des variables que nous avons entré ont dégagés deux facteurs (dimensions).

Concernant alpha de Cronbach, elle nous intéresse aussi parce qu'elle mesure la fiabilité de la cohérence interne.

Pour la 1ère dimension, nous constatons qu'elle est de 95% donc elle est satisfaisante et cela veut dire que l'ensemble des variables mesurent le même construis et pour la 2eme dimension, nous constatons qu'elle de 81%, donc elle est assez satisfaisante ce qu'il nous montre que l'ensemble des variables mesure le même construis.

Variables transformées des corrélations

Dimension: 1

	Age	Sexe	Niveau	Statu	Provenan ce	Revenu	Montant	Durée
Age	1.000	.581	.917	.581	.426	.772	.630	.637
Sexe	.581	1.000	.599	1.000	.650	.919	.984	.713
Niveau	.917	.599	1.000	.599	.390	.815	.624	.628
Statu	.581	1.000	.599	1.000	.650	.919	.984	.713
Provenance	.426	.650	.390	.650	1.000	.598	.670	.845
Revenu	.772	.919	.815	.919	.598	1.000	.925	.740
Montant	.630	.984	.624	.984	.670	.925	1.000	.751
Durée	.637	.713	.628	.713	.845	.740	.751	1.000
Dimension	1	2	3	4	5	6	7	8
Valeur propre	6.113	.968	.664	.116	.090	.032	.016	.000

Figure N° 06 : Corrélations des variables transformées (Source : ACM par SPSS)

Le tableau au-dessus, nous a permis de savoir l'ensemble des corrélations existé entre les variables qui nous possède. Pour une forte corrélation positive nous avons par exemple celle qui existe entre le niveau et l'âge (91.7%) aussi pour le montant et le sexe (98.4%) et pour une faible corrélation est celle qui existe entre le niveau et la provenance (39%).

Mesures de discrimination

Mesures de discrimination

	Dimension		Moyenne
	1	2	
Age	.618	.700	.659
Sexe	.874	.026	.450
Niveau	.627	.354	.490
Statu	.874	.026	.450
Provenance	.551	.044	.298
Revenu	.929	.776	.853
Montant	.904	.829	.866
Durée	.736	.729	.732
Total actif	6.113	3.484	4.799
% de la variance	76.414	43.551	59.983

Figure N°07 : Mesures de discrimination (Source : ACM par SPSS)

Le tableau au-dessus nous montre la corrélation des variables avec le premier axe, le deuxième et les deux au même temps (Moyenne).

Nous constatons que le premier axe est corrélé avec les variables : le revenu, le montant le sexe et le statut. Par contre le deuxième axe est corrélé avec l'âge et la durée.

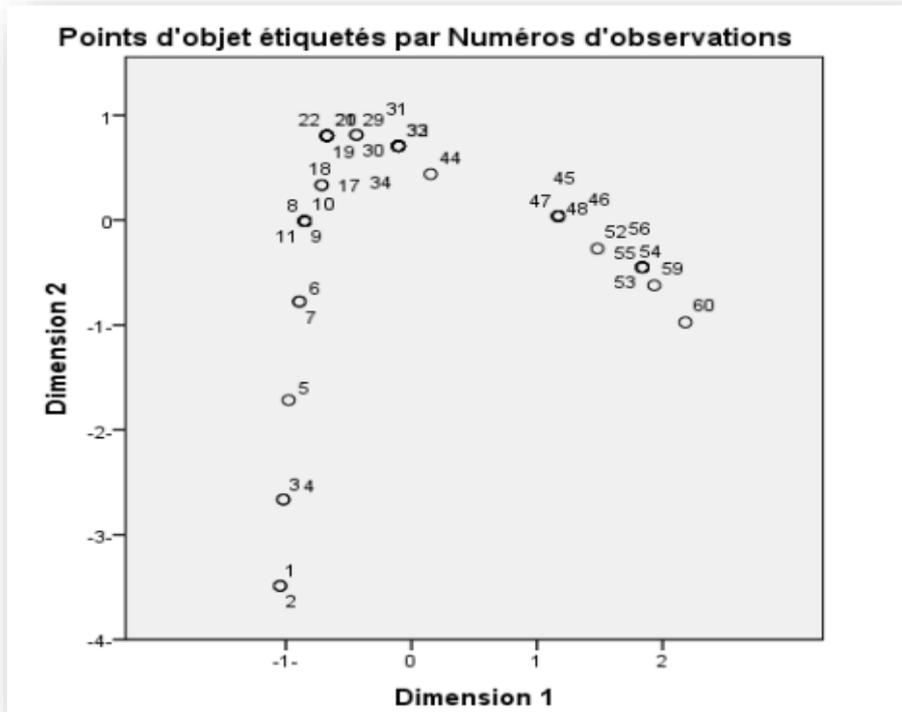


Figure N°08 : Points des objets étiquetés par le nombre d'observations (Source : ACM par le SPSS)

Ce diagramme est étiqueté par l'identifiant de chaque individu c'est-à-dire que les emprunteurs sont numérotés de 1 à 100 (Notre échantillon). Alors nous constatons que l'ensemble des emprunteurs sont regroupés au centre du diagramme, cela veut dire qu'ils suivent la même tendance et pour ce qui sont loin du nuage des points au centre comme l'emprunteur n°1, nous pouvons dire que : soit une erreur de saisi soit il présente une modalité différente des autres.

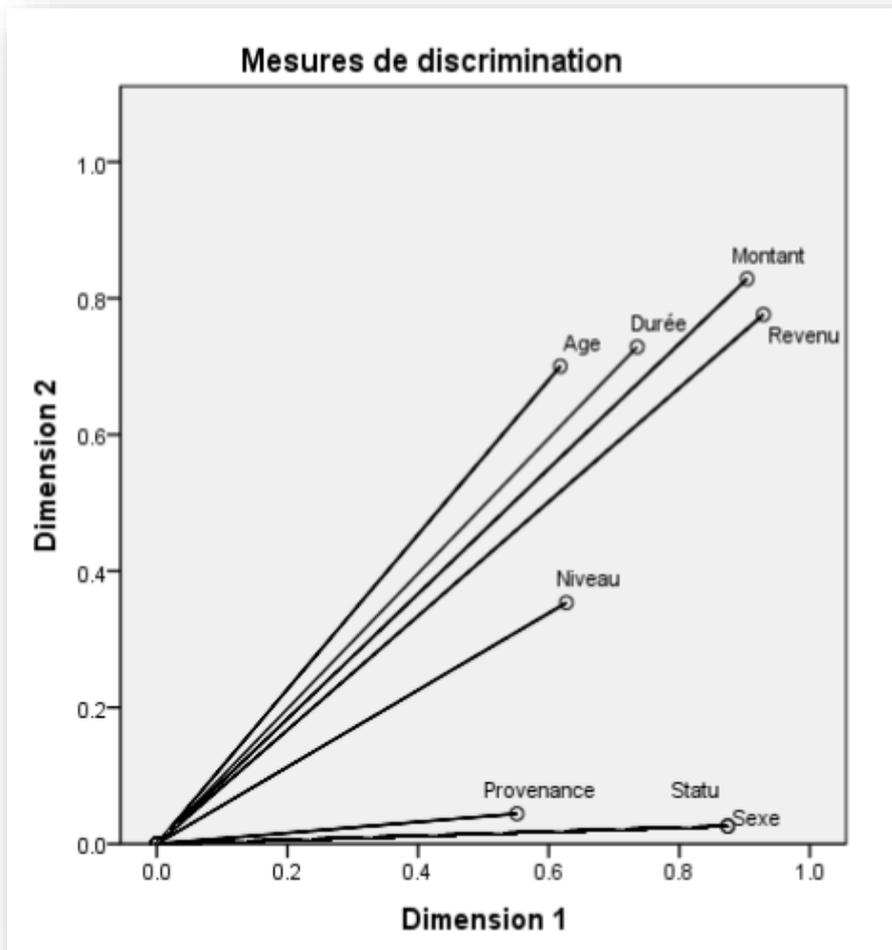


Figure N°09 : Mesures de discrimination (Source : ACM par le SPSS)

Le diagramme au-dessus concerne les variables : nous constatons que l'âge, la durée le revenu, le niveau, sont corrélés et nous constatons aussi que la provenance, le statut, et le sexe sont corrélés.

Commentaire : cette analyse cherche à déterminer les liaisons entre les variables. L'objectif principal de cette recherche est de développer un modèle statistique qui puisse permettre de distinguer les bons emprunteurs des mauvais. Une des premières étapes est donc de définir ce que nous entendons par bons et mauvais emprunteurs. Un emprunteur est considéré comme bon s'il rembourse (ou a toujours remboursé) correctement son prêt et n'a jamais été en retard de paiement pour trente (30) jours ou plus. Un mauvais emprunteur est un emprunteur qui a connu au moins une fois un retard dans le remboursement de son prêt pour 30 jours ou plus. Il convient

de mentionner que ces définitions découlent des discussions avec les agents de crédit et l'équipe du service crédit de l'institution.

2.2. La gestion du risque de crédit par la méthode Scoring au sien du CPA

2.2.1 La gestion du risque de crédit immobilier

L'étude de score réalisée au niveau de l'agence basée sur un logiciel DELTA Bank

➤ Le logiciel Delta Bank

Delta-Bank est un système bancaire complet, intégrant les processus de gestion Front Office et Back Office. Les fonctionnalités du système couvrent tous les aspects de la gestion bancaire, du Grand Livre aux canaux de diffusion. Delta-Bank offre un large éventail de fonctionnalités commerciales pour tous les domaines bancaires, notamment les services aux particuliers et aux entreprises, transactions interbancaires, titres et placements.

Delta-Bank propose également un ensemble de modules fournissant les données de base qui permettent de gérer une banque ou un groupe bancaire, avec notamment un module de gestion budgétaire et prévisionnelle, un module d'analyse des produits et clients et un module de gestion des fournisseurs et des immobilisations. Ces modules sont complétés par des produits de gestion des ressources humaines et de la paie. Autrement dit, Delta-Bank est un système de gestion bancaire complet. Delta-Bank est un progiciel de gestion bancaire qui permet de créer une solution sur mesure dépassant toutes les attentes du client.

Le CPA utilise Delta dans les systèmes de l'octroi de crédit. Ceci spécifie le type du produit crédit que le client a besoin. Si le client a besoin de payer par tranches les créances, ou de rapporter sa date de paiement ce logiciel facilite les opérations.

Il fournit aussi les rapports comme : liste des clients, contrat des clients, situation des clients, état des paiements, les clients en retard de paiement et état de classer les clients.

- Les résultats du logiciel :

➤ Le cas d'achat de logement d'occasion

1- Le cas de l'achat d'une maison d'occasion

Il y a deux sources de revenus, le revenu postulant et le revenu conjoint, ce qui donne un score de 30 points, le crédit octroyé est inférieur au crédit sollicité et ce parce que le client A est avancé en âge, ce qui lui donne un score de 2.

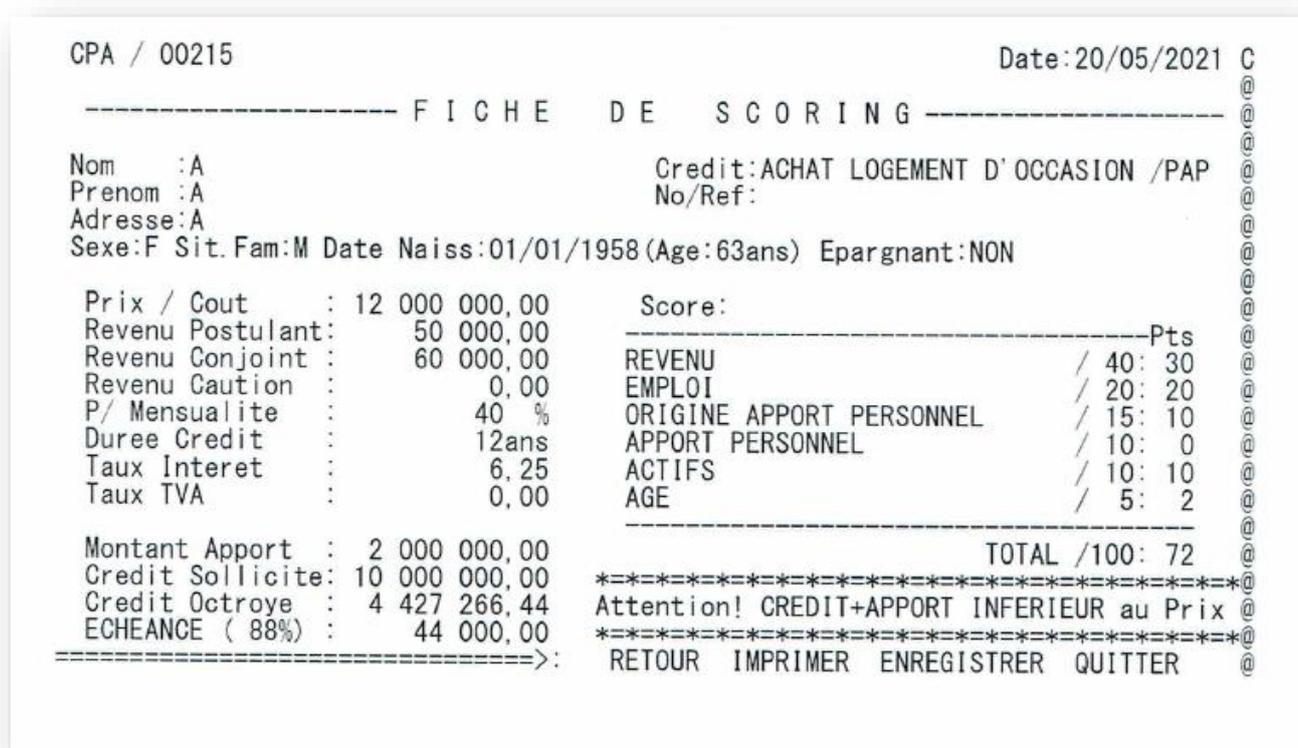


Figure N°10 : Fiche scoring achat de logement d'occasion

2- Dans ce cas, aussi il y a deux source de revenu (Postulant et Conjoint) ce qui donne un score de 30/40, l'âge du client est très approprié avec un score de 5/5, il en résulté un crédit octroyé proche au crédit sollicité

```

CPA / 00215                                     Date: 20/05/2021 C
----- F I C H E   D E   S C O R I N G -----
Nom      : A                                     Credit: ACHAT LOGEMENT D' OCCASION /PAP
Prenom   : A                                     No/Ref:
Adresse  : A
Sexe: F  Sit. Fam: M  Date Naiss: 01/01/1993 (Age: 28ans)  Epargnant: NON

Prix / Cout      : 12 000 000,00
Revenu Postulant: 50 000,00
Revenu Conjoint : 60 000,00
Revenu Caution : 0,00
P/ Mensualite   : 40 %
Duree Credit    : 30ans
Taux Interet    : 6,25
Taux TVA        : 0,00

Score:
-----Pts
REVENU           / 40: 30
EMPLOI           / 20: 20
ORIGINE APPORT PERSONNEL / 15: 10
APPORT PERSONNEL / 10: 0
ACTIFS           / 10: 10
AGE              / 5: 5
-----
TOTAL /100: 75

Montant Apport   : 2 000 000,00
Credit Sollicite: 10 000 000,00
Credit Octroye  : 7 074 364,97
ECHEANCE ( 88%): 44 000,00
=====>:
*****
Attention! CREDIT+APPORT INFERIEUR au Prix
*****
RETOUR IMPRIMER ENREGISTRER QUITTER
    
```

Figure N° 11 : Fiche scoring achat de logement d'occasion

➤ Le cas d'achat du logement neuf

Le revenu du client est aussi bon que son age, ce que donne un score de 40/40 pour le revenu et 4/5 pour l'age avec un total de 84 points, mais le crédit octroyé est trop faible par rapport au crédit sollicité, en raison de facteurs affectant le crédit comme l'apport personnel.

CPA / 00215 Date: 20/05/2021 C

----- F I C H E D E S C O R I N G -----

Nom : A Credit: ACHAT LOGEMENT NEUF
 Prenom : A No/Ref:
 Adresse: A
 Sexe: F Sit. Fam: C Date Naiss: 01/01/1991 (Age: 30ans) Epargnant: NON

Prix / Cout : 13 000 000,00 Revenu Postulant: 60 000,00 Revenu Conjoint : 0,00 Revenu Caution : 60 000,00 P/ Mensualite : 40 % Duree Credit : 30ans Taux Interet : 6,25 Taux TVA : 0,00	Score: <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="border-top: 1px dashed black; border-bottom: 1px dashed black;">REVENU</td> <td style="border-top: 1px dashed black; border-bottom: 1px dashed black;">/ 40: 40</td> <td style="border-top: 1px dashed black; border-bottom: 1px dashed black;">Pts</td> </tr> <tr> <td>EMPLOI</td> <td>/ 20: 20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ORIGINE APPORT PERSONNEL</td> <td>/ 15: 10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>APPORT PERSONNEL</td> <td>/ 10: 0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ACTIFS</td> <td>/ 10: 10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>AGE</td> <td>/ 5: 4</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px dashed black; border-bottom: 1px dashed black;">TOTAL /100: 84</td> <td></td> </tr> </table>	REVENU	/ 40: 40	Pts	EMPLOI	/ 20: 20		ORIGINE APPORT PERSONNEL	/ 15: 10		APPORT PERSONNEL	/ 10: 0		ACTIFS	/ 10: 10		AGE	/ 5: 4		TOTAL /100: 84		
REVENU	/ 40: 40	Pts																				
EMPLOI	/ 20: 20																					
ORIGINE APPORT PERSONNEL	/ 15: 10																					
APPORT PERSONNEL	/ 10: 0																					
ACTIFS	/ 10: 10																					
AGE	/ 5: 4																					
TOTAL /100: 84																						

Montant Apport : 1 300 000,00
 Credit Sollicite: 11 700 000,00
 Credit Octroye : 5 788 116,80
 ECHEANCE (60%) : 36 000,00

 Attention! CREDIT+APPORT INFERIEUR au Prix

 RETOUR IMPRIMER ENREGISTRER QUITTER

Figure N°12 : Fiche de scoring achat du logement neuf

➤ **Le cas de crédit bonifié a 3%**

Les conditions de crédit immobilier bonifié de 3% est que le salaire \geq 108000 DA et le prix de logement est \leq 12000000 DA, dans ce cas :le revenu est de 90000 il est $<$ 108000 Mais la 2ème condition est vérifiée, le score total est de 72/100 et le crédit sollicité est proche au crédit octroye.

```

CPA / 00215                                     Date:20/05/2021 C
----- F I C H E   D E   S C O R I N G -----
Nom      :A                                     Credit:CREDIT IMMOBILIER BONIFIE A 3%
Prenom   :A                                     No/Ref:
Adresse  :A
Sexe:F   Sit. Fam:C   Date Naiss:01/01/1971 (Age:50ans) Epargnant:NON

Prix / Cout      : 12 000 000,00
Revenu Postulant:  90 000,00
Revenu Conjoint :      0,00
Revenu Caution :  20 000,00
P/ Mensualite   :   40 %
Duree Credit    :   25ans
Taux Interet    :    3,00
Taux TVA        :    0,00

Score:
-----Pts
REVENU          / 40: 30
EMPLOI         / 20: 20
ORIGINE APPORT PERSONNEL / 15: 10
APPORT PERSONNEL / 10:  0
ACTIFS         / 10: 10
AGE           /  5:  2
-----
TOTAL /100: 72

Montant Apport   :  1 200 000,00
Credit Sollicite: 10 000 000,00
Credit Octroye   :  9 231 958,92
ECHEANCE ( 49%) :   44 000,00
=====>:

```

RETOUR IMPRIMER ENREGISTRER QUITTER

Figure N°13 : Fiche scoring crédit immobilier bonifié a 3%

➤ **Le cas de crédit immobilier bonifié à 1%**

Le revenu du client est aussi bon que son âge avec un score de 30/40 pour le revenu et 5/5 pour l'âge avec un total du score de 75.

Les conditions de crédit immobilier bonifié à 1% sont acceptées car :

Le salaire est inférieur à 108 000 DA , et le cout de logement est inférieur à 12 000 000 DA

CPA / 00215 Date:18/05/2021 C

----- F I C H E D E S C O R I N G -----

Nom : BOUTHEINA Credit: CREDIT IMMOBILIER BONIFIE A 1%
 Prenom : A No/Ref: _____
 Adresse: _____
 Sexe: F Sit. Fam: C Date Naiss: 04/08/1998 (Age: 23ans) Epargnant: NON

Prix / Cout : 10 000 000,00 Revenu Postulant: 50 000,00 Revenu Conjoint : 0,00 Revenu Caution : 30 000,00 P/ Mensualite : 35 % Duree Credit : 30ans Taux Interet : 1,00 Taux TVA : 0,00 Montant Apport : 1 000 000,00 Credit Sollicite: 9 000 000,00 Credit Octroye : 8 686 380,05 ECHEANCE (56%) : 28 000,00	Score: <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-top: 1px dashed black; border-bottom: 1px dashed black;">REVENU</td> <td style="border-top: 1px dashed black; border-bottom: 1px dashed black; text-align: right;">/ 40: 30</td> <td style="border-top: 1px dashed black; border-bottom: 1px dashed black; text-align: right;">Pts</td> </tr> <tr> <td>EMPLOI</td> <td>/ 20: 20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ORIGINE APPORT PERSONNEL</td> <td>/ 15: 10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>APPORT PERSONNEL</td> <td>/ 10: 0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ACTIFS</td> <td>/ 10: 10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>AGE</td> <td>/ 5: 5</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px dashed black; border-bottom: 1px dashed black;">TOTAL /100: 75</td> <td></td> </tr> </table>	REVENU	/ 40: 30	Pts	EMPLOI	/ 20: 20		ORIGINE APPORT PERSONNEL	/ 15: 10		APPORT PERSONNEL	/ 10: 0		ACTIFS	/ 10: 10		AGE	/ 5: 5		TOTAL /100: 75		
REVENU	/ 40: 30	Pts																				
EMPLOI	/ 20: 20																					
ORIGINE APPORT PERSONNEL	/ 15: 10																					
APPORT PERSONNEL	/ 10: 0																					
ACTIFS	/ 10: 10																					
AGE	/ 5: 5																					
TOTAL /100: 75																						

=====>: RETOUR IMPRIMER ENREGISTRER QUITTER

Figure N°14 : Fiche scoring crédit immobilier bonifié à 1%

2.3. La gestion du crédit Sahel Nachati

Ce tableau montre un modèle de décision du crédit « SAHEL NACHATI » :

Tableau N° 10 : Eligibilité de la relation au financement :

Demandeur	BTPH
Régime fiscal	Réel
Nom du client	SARL XXX
Numéro de compte	40000xxxx
Chiffre de compte	10 000 000
Résultat Net de la relation (l'exercice précédent N-1)	1 000 000
Montant du crédit demandé	2 000 000
Segment	PE

Critères d'éligibilité	Conditions
Saisie Arrêt sur engagements	N'existe pas
Interdiction de chèquiers en cours	N'existe pas
Impayés sur financement (>30 Jours)	N'existe pas
Mise à jour : Impots- CNAS – CASNOS – CACOBATPH	Oui
Label Start-up	Non

2.3.1. Détermination du montant crédit Sahel Nachati

Tableau N°11 : Détermination du montant crédit Sahel Nachati

Critères de qualification	Intervalles
Segmentation	TPE/PE
Chiffre d'affaires	CA \geq 800000
Mouvement confié	[75%-100%]
Résultat Net de la relation	Le client est acceptable (le résultat de l'exercice N-1 est positif)
Ancienneté de la relation (Nombre d'années)	\geq 1
Ancienneté de l'entreprise (Nombre d'années)	\geq 2
Régime Fiscal	Réel
Régime d'activité de la relation	BTPH
Double relation (Domiciliation Vie Domestique)	\geq 60%
Patrimoine	Locataire
Participation d'une SCI dans son capital social (Cas d'une start-up)	Non
Score de la relation (%)	135%
Décision	Accordé
Demandeur	BTPH
Montant Minimum (DZD)	200 000
Montant Maximum (DZD)	2 000 000
Taux d'intérêt Annuel (HT)	12%

Montant du crédit final	2 000 000
-------------------------	-----------

Commentaire :

- Le calcul de score final de la relation, se fait selon la forme suivante :

$$\text{Score} = \sum_{k=0}^9 \text{Echelle}^k * \text{Coefficient}^k$$

- La décision d'acceptation du dossier nécessite la condition suivante : Score de la relation calculé $\geq 70\%$ pour les TPE et PE, et $\text{Score} \geq 65\%$ pour les ME.

Tableau N°12 : La décision d'acceptation du dossier

Taille de la relation	Score calculé (X)	Décision	Montant accordé
Très Petites / Petites	$X < 70\%$	Rejet	0
	$X \geq 70\%$ et $X < 100\%$	Accordé	<ul style="list-style-type: none"> • Si le score $\geq 70\%$ et 80%, le montant du crédit sera le minimum entre 500 000 et le chiffre d'affaires trimestriel • Si le score $\geq 80\%$ et 90%, le montant du crédit sera minimum entre 1 000 000 DZD Et le chiffre d'affaires trimestriel • Si le score $\geq 90\%$ et $< 100\%$, le montant du crédit sera le minimum du chiffre d'affaire trimestriel et 1 500 000 DZD <p>Le chiffre d'affaires trimestriel dans la limite de la borne supérieure du crédit (2 000 000)</p>
	$X \geq 100\%$	Accordé	
Moyennes	$X < 65\%$	Rejet	0
	$X \geq 65$ et $X < 100\%$	Accordé	Minimum entre le score de la relation multiple par 2 000 000 et 2 000 000 DZD
	$X \geq 100\%$	Accordé	La borne supérieure du crédit (2 000 000 DZD)

Conclusion

Le risque est une partie intégrante de l'activité bancaire, sa maîtrise reste donc une préoccupation majeure pour le banquier qui doit chercher les meilleurs outils pour les maîtriser.

Dans ce troisième chapitre, nous avons abordé la présentation du CPA banque , les étapes qui caractérisent son évolution et ses principales missions ainsi que ses objectifs et leur secteur d'activité.

Ainsi , nous avons présenter les procédures de la méthode scoring que le CPA dépend pour la gestion du risque de crédit , puis nous avons fait l'application du modèle scoring sur les données obtenues par la banque. D'après les résultats obtenus, nous ne constatons que le degré d'efficacité du scoring est la rapidité d'exécution dans la prise de décision.

On a conclue que, le processus d'octroi du crédit dépend du Score total calculé par le logiciel DELTA à partir des variables changées du client à un autre pour le crédit immobilier, et pour le crédit Sahel Nachati, le score de la relation calculée est supérieur ou égale à 70% pour les TPE et PE et supérieur ou égale à 65% pour les ME.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

Ce travail porte sur l'analyse des différentes méthodes qui permettent d'apprécier, d'évaluer et de mieux gérer les risques de crédit, d'après notre travail, on a démontré l'utilité de gestion et appréciation du risque de crédit qui demeure le sujet le plus important pour les banques et établissements financiers dans les opérations d'octroi de crédit du fait de son implication fatale dans le financement de l'économie.

La préoccupation aujourd'hui, est de mettre à la disposition du banquier des démarches nouvelles pour agir sur le couple risque/rentabilité devant l'accroissement des créances classées. Au centre de ces démarches se trouvent les outils de l'évaluation du risque crédit externe dont on a présenté quelques-unes, à savoir : l'analyse financière, la notation, le crédit scoring, la Var. Par rapport aux risques internes non mesurés au sein des banques, et qui nécessitent une gestion spécifique ne reposant pas uniquement sur les contrôles internes.

Pour les règles prudentielles de gestion ne se limitent pas à la couverture (à priori) des risques, elles portent sur la mise en valeur du portefeuille des engagements des établissements des crédits, en fixant les modalités d'identification des créances douteuses ainsi que le système de provisionnement y afférent. Toutes, fois l'application de ces règles n'est pas sans effets sur les bilans et les comptes de résultats des banques du fait de la lourdeur des créances douteuse, origine de l'augmentation des provisions qui influent sur les performances des établissements bancaires.

Notre étude montre comment un modèle de scoring de crédit peut être construit en se concentrant sur le choix des variables les plus importantes (qu'elles soient statistiques ou financières) et ce choix n'a rien à voir avec l'utilisation d'une méthode particulière. La méthode de scoring au sein de la banque CPA est essentiellement basée sur des points attribués à des variables telles que l'âge, le revenu, la quantité, etc. qui varient d'un client à l'autre, et le score global joue donc un rôle important dans l'octroi du crédit.

Dans ce contexte les banques Algériennes ont recours à l'analyse financière, considérée comme une méthode classique, basée sur l'étude de la situation financière de l'entreprise, et quelque fois des modèles de scoring. Mais l'appréciation du risque ne saurait se contenter de cette analyse basée sur des variables quantitatives, c'est pourquoi les banques doivent élargir leurs études aux facteurs économiques et humains en adaptant des méthodes internes plus avancée proposées par le comité de Bâle.

Recommandations

Après avoir analysé les différents outils de gestion du risque de crédit et les procédures au sein du CPA nous allons proposer des recommandations pour faire face aux différents risques et faiblesses que nous avons pu déceler. Cela permettra de mettre en œuvre des actions correctrices et des techniques innovantes pour optimiser l'activité de crédit.

- La formation du personnel est un moyen très important pour gérer correctement le risque. La banque doit renforcer les séminaires dédiés à la gestion du risque, pour que le personnel soit plus sensibilisé aux menaces liées aux crédits tout en prenant des mesures adaptées ;
- Il est nécessaire de mesurer le risque interne de crédit pour limiter les menaces auxquelles la banque est confrontée ;
- Obliger la domiciliation de ressources de la part du client avant l'étude d'un prêt.
- Améliorer la relation de confiance entre le client et le conseiller pour éviter le plus possible les litiges. Cela permet de résoudre plus facilement les incidents à l'amiable et de renforcer la fidélisation de la clientèle.
- Multiplier les garanties et les coupler à des assurances obligatoires dans le montage des prêts pour sécuriser au maximum les engagements.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Ouvrage :

- ❖ BERNARD Barthélemy, PHILIPPE Courrèges, « Gestion des risques », 2ème édition.
- ❖ HENNIE Van Greuning, SONJA Brajovic Bratanovic, “Analyse et gestion du risqué bancaire » 1re édition.
- ❖ ERIC Lamarque, « Management de la banque », 2ème édition.
- ❖ ENHALIMA Amour, le système bancaire Algérien : textes et réalité, éditions Dahlab, Alger, 1996.

Autre documents :

- ❖ Etude de différentes méthodes d’analyse de risque crédit : Revue de littérature
- ❖ RAFIK Abdeslam, Article Analyse des données Polycopié 1 : Méthodes factorielles, Economie quantitative, Année 2013-2014.
- ❖ AZZOUZ Elhamma, la gestion du risque crédit par la méthode du scoring.
- ❖ CHIBEL Zineb, Etude de différentes méthodes d’analyse de risque crédit.
- ❖ Etude de différentes méthodes d’analyse de risque crédit : Revue de Littérature, LARFAGO, Université Hassan 1er.
- ❖ Meriem Haouat Asli. RISQUE OPÉRATIONNEL BANCAIRE : LE POINT SUR LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE.
- ❖ ÉTUDES, LE CONTRÔLE INTERNE DU RISQUE DE CRÉDIT.
- ❖ Moorad Choudhry. Bank Asset-Liability and Liquidity Risk Management.
- ❖ Joanna N.S. Julie Makany, Chantal Gabsoubo Yienezoune. L'évaluation du Risque de crédit des entreprises : Cas de la banque Congolaise de l'habitat.
- ❖ Christian Gouriéroux, André Tiomo. Risque de crédit : Une approche avancée. Risque de crédit, Université de Toronto, CREST, CREF et CEPREMAP.
- ❖ Katarína Valášková, Viktor Dengov, Credit Risk and its Evaluation.
- ❖ INRA-SAE2, UMR AgroParisTech Economie publique- Bureau du RICA, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques. L’analyse des correspondances multiples « À LA HOLLANDAISE » : Introduction à l’analyse d’homogénéité.

- ❖ RAFIK Abdesselam. Analyse des données Polycopié 1 : Méthodes factorielles. Rachid
- ❖ Moulay Khatir : La gestion du risque crédit : Considérations théoriques, Université de Tlemcen, Algérie.

Les sites web :

www.memoireonline.com

www.abcbourse.com

www.lafinancepourtous.com

www.cpa.com

www.bank-of-algeria.dz

Textes réglementaires :

- ❖ Règlements de la Banque d'Algérie, N°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.
- ❖ Loi n° 20-16 du 16 Jomada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021.

Thèse et mémoire :

- ❖ FEKIH Fatima Zohra, Thèse. Etude de la relation Crédit – Information à travers la mise en place des Bureaux de crédit : Essai de modélisation en données de panel, 2013/2014.
- ❖ DAVID BÉLANGER : Comparaison entre la probabilité de défaut de paiement d'une PME déterminée par un système de notation et par le jugement d'experts, de maîtrise présenté à l'université RSITÉ QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES.
- ❖ KARECHE Ouerdia, M. CHALLAL Mohand : Appréciation et gestion des risques du crédit immobilier : Approche du Crédit scoring, Mémoire de fin d'études, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

- ❖ AMEUR Lamia : La gestion des risques des crédits bancaires, mémoire de fin d'étude Diplôme, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.
- ❖ Mr. MAOUCHE ARSLAN : La gestion de risque des crédits bancaires accordés aux entreprises, mémoire de fin de cycle, École Supérieure de Commerce.
- ❖ Mlle. Imene REMAICHE : La gestion du risque opérationnel dans un établissement bancaire, mémoire de fin d'études, École Supérieure de Commerce.

TABLE DES MATIERES

Résumé.....
Abstract.....
الملخص.....
Introduction

Chapitre 1 : Généralité sur l'activité Bancaire

Intoduction2
-------------------	--------

Section 1 : Crédit Bancaire

1.1. Définition du crédit.....3
1.1.1. Définition économique3
1.1.2. Définition juridique3
1.2. Classification du crédit4
1.2.1. Classification selon son importance4
1.2.2. Classification selon la durée de remboursement.....4
1.2.3. Classification selon la destination4
1.2.4. Classification selon les garanties affectées au crédit.....5
1.2.5. Classification selon les modalités.....5
1.2.6. Classification selon l'objet.....5
1.2.7. Classification selon le lieu géographique.....5
1.3. Typologie de crédit6
1.3.1. Les crédits de financement du cycle d'exploitation6
1.3.2. Les crédits d'investissement.....13
1.3.3. Le financement du commerce extérieur15

Section 2 : Les Risques Bancaire

2.1. Définition du risque.....17
2.2. Les types de risque bancaire.....17
2.2.1. Le risque opérationnel.....17
2.2.2. Le risque de marché.....19

2.2.3. Le risque de liquidité	19
2.2.4. Le risque de crédit	19
2.3. Les types du risque de crédit	20
2.3.1. Le risque d'immobilisation.....	20
2.3.2. Le risque de défaut.....	20
2.3.3. Le risque de dégradation de Spread	21
<u>Section 3 : Le risque interne et externe du crédit</u>	
3.1. Le risque interne de crédit.....	22
3.1.1. Les différents types de risque interne.....	22
3.2. Le risque externe de crédit	24
3.2.1. Le risque lié directement à l'emprunteur.....	24
3.2.2. Le risque professionnel	24
3.2.3. Le risque général	24
Conclusion	26

Chapitre 2 : Gestion du risque de crédit

Introduction	27
--------------------	----

Section 1 : Mesure du risque de crédit

1.1. Approche Traditionnelle : Analyse Financière.....	28
1.2. La notation : Le rating.....	30
1.2.1. Définition de la notation	31
1.2.2. Les types de la notation	31
1.2.3. Les systèmes de la notation.....	33
1.3. Scoring	34
1.4. Var	36

Section 2 : : Les méthodes de gestion du risque de crédit

2.1. La réglementation prudentielle internationale.....	38
2.1.1. Le comité de Bâle	38

2.1.2. L'accord du bale 1.....	38
2.1.3. L'accord du Bale II	39
2.1.4. L'accord du Bale III	41
2.1.5. Le principe de Bale III	42

Section 3 : Moyens de couverture des risques de crédit

3.1. La surveillance et les prises de garanties.....	43
3.1.1. Les garanties réelles.....	43
3.2. Les assurances et les contre garanties.....	40
Conclusion.....	45

Chapitre 3 : Etude de cas pratique

Introduction.....	50
-------------------	----

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil

1.1.Présentation de crédit populaire Algérie.....	51
1.1.1. Histoire de la banque.....	51
1.1.2. Présentation de l'agence CPA 215.....	52
1.1.3. Les missions de l'agence.....	52
1.1.4. Les fonctions de l'agence.....	52
1.1.5. Présentation du service crédit	53
1.1.6. Organisation et attribution du service crédit.....	53
1.1.7. Relation du service crédit.....	55
1.2. Mission du CPA.....	55
1.3. Les produits du CPA.....	56
1.3.1. Le crédit immobilier.....	58

1.3.2. Le crédit Sahel Nachati	61
--------------------------------------	----

Section 2 : La gestion du risque d'un crédit bancaire au sein de la banque

CPA

2.1. Les procédures de la construction de Model Scoring	65
2.1.1. Présentation de la base de données.....	65
2.1.2. Statistique descriptive	69
2.2. La gestion du risque de crédit par la méthode scoring au sein du CPA...75	
2.2.1. La gestion du risque de credit immobilier.....	75
2.3. La gestion du credit Sahel Nachati	81
2.3.1. Détermination du montant credit Sahel Nachati.....	82
Conclusion.....	84